



Rapport annuel
Exercice 2010

Sommaire

Le Conseil d'administration.....	p.3
Rapport du Conseil d'administration.....	p.5
Compte de résultats	p.20
Bilan.....	p.22
Annexe aux comptes 2010.....	p.24
Résolutions soumises à l'Assemblée.....	p.46
Liste des groupements agréés.....	p.50

CONSEIL D'ADMINISTRATION

En fonction le 8 juin 2011

Le conseil d'administration de Capma & Capmi a vocation à gérer la Caisse dans l'intérêt de l'ensemble de ses sociétaires. Moteurs de la représentativité, les régions françaises participent au Conseil par la voix de leurs élus ; Ainsi, le nom du groupement d'appartenance des administrateurs dont la candidature a été proposée par les régions est indiqué entre parenthèses.

Présidents Honoraires :

Jean Arvis

Michel Ficheux

Jean Philippe

Président :

Paul Tassel

Vice-Présidents :

Jean-Marie Ancel (Meurthe et Moselle)

Marc Cherpin (Ardèche)

Secrétaire :

Samuel Pees (Pays Basque - Béarn - Bigorre)

Administrateurs :

Jean-Michel Bonnaud (Charente
et Charente-Maritime)

Alain Crouin (Provence-Corse)

Jean Douillard (Loire Atlantique)

**Fédération nationale des groupements
de retraite et de prévoyance**, représentée
par M. Alain Leclair

Jean Gottvalles (Nouvelle-Calédonie)

Didier Gras (Flandre-Artois)

Françoise Maier

Gérard Marmasse (Indre)

Dominique Davier (Administrateur élu par les salariés)

DIRECTION GÉNÉRALE

Pierre Michaud, Directeur général

Dominique Davier, Directeur général adjoint



De gauche à droite : Françoise Maier, Jean Gottvallès, Dominique Davier, Alain Crouin, Gérard Marmasse, Jean-Marie Ancel, Paul Tassel, Samuel Pees, Pierre Michaud, Michel Ficheux, Didier Gras, Jean-Michel Bonnaud, Jean Douillard, Marc Cherpin, Jean Philippe, Alain Leclair

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 JUIN 2011



Paul Tassel
Président

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale, conformément aux statuts, pour vous présenter les opérations effectuées par notre Caisse au cours de l'exercice écoulé, vous présenter les comptes de résultats et de bilan arrêtés au 31 décembre 2010, et soumettre à votre approbation les différentes résolutions inscrites à l'ordre du jour.

La reprise se poursuit graduellement avec de fortes disparités suivant les pays et les zones géographiques



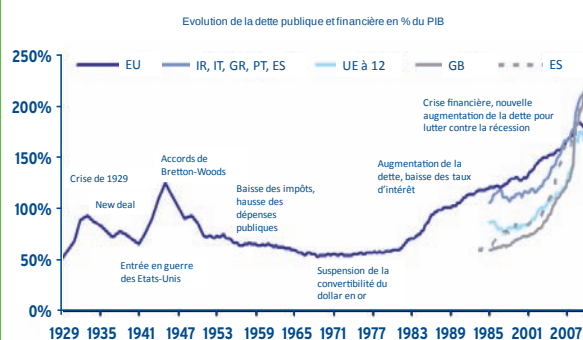
Emmanuel Sales
Directeur général de
la Financière de la Cité

L'économie mondiale se remet graduellement de la crise financière globale déclenchée en 2007. D'après les chiffres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), le Produit Intérieur Brut (PIB) mondial devrait croître au taux annuel d'environ 4,8 % en 2010 (contre - 1 % en 2009). Ce redressement rapide s'explique par les politiques budgétaires et monétaires exceptionnelles menées depuis le déclenchement de la crise et par le maintien d'une dynamique de croissance forte dans les pays émergents.

La vigueur de cette reprise masque toutefois de grandes disparités entre les économies dites "avancées" et celles des pays émergents ou en voie de développement. La croissance des pays avancés reste décevante à l'aune des mesures exceptionnelles de soutien à l'économie. Les entreprises ont reconstitué leurs stocks, la production industrielle a fortement

rebondi, de même que les indices de confiance dans l'industrie manufacturière. Toutefois, dans beaucoup de pays, la croissance de l'activité est loin d'avoir retrouvé la tendance d'avant-crise. Sur l'année 2010, la progression du PIB des Etats Unis (+3%), de l'Europe (environ 2%) et de la Chine (plus de 10%) vient illustrer ces disparités entre les pays avancés et les pays émergents.

L'endettement atteint des niveaux records



Les marchés de capitaux demeurent sous tension

Les marchés de titres ont présenté un profil très contrasté au cours de l'année 2010, la hiérarchie des rendements reflétant les inquiétudes sur les marchés

de la dette souveraine en Europe et les effets de la politique monétaire de la Réserve Fédérale.

L'émergence du risque souverain

En Europe, l'attention des analystes s'est plus particulièrement portée sur la situation des pays les plus endettés de la zone euro, qui, du fait de déficits budgétaires structurels et de politiques de croissance fondées sur le recours au crédit, sont confrontés depuis le début de la crise à une dégradation rapide de leur ratio dette publique sur PIB. Le marché des instruments dérivés sur les défauts de crédit souverains connaissait ainsi une intense activité au cours du mois de février, **avec une forte hausse des**

primes de risque sur le Portugal, l'Irlande, la Grèce et l'Espagne.

Le cas de la Grèce a, en particulier, sollicité tous les regards. Malgré les déclarations de confiance des autorités politiques et monétaires et la perspective d'un plan de sauvetage avec l'aide du FMI, la tension se propageait rapidement à l'ensemble des Etats d'Europe du Sud, entraînant un fléchissement de l'euro par rapport au dollar et une forte baisse des valeurs bancaires engagées à des titres divers dans

le financement des pays concernés. A la fin du mois d'avril, le déclassement de la dette de l'Etat grec par l'agence Standard & Poor's à BB+, puis celui de l'Espagne et du Portugal renforçaient ce sentiment négatif. Les tensions sur la dette souveraine gagnaient ainsi rapidement le marché interbancaire, relançant les interrogations sur le risque de crédit des banques européennes.

Dans cet environnement de tension extrême, l'intervention des autorités européennes a arrêté, au moins pour un temps, la contagion. Tirant les leçons de la faillite de la Banque Lehman Brothers, les Etats participants à la zone euro ont cherché à rétablir la confiance avec un plan de sauvetage de 750 milliards d'euros, appuyé par des mesures de soutien exceptionnelles de la Banque Centrale Européenne (BCE) sous la forme d'achat de

créances souveraines, que les statuts de la BCE ne lui permettaient pourtant pas. Par son ampleur, la réaction des autorités ramenait le calme sur les marchés de la dette souveraine, facilitant les adjudications de différents Etats de l'Europe du Sud durant la seconde quinzaine du mois de mai.

Après une période d'accalmie au cours de l'été, l'ampleur des provisions à passer par les principales banques irlandaises a relancé les tensions sur les marchés de la dette souveraine des Etats périphériques. Malgré le renflouement de l'Irlande, grâce à l'intervention conjointe de l'Union Européenne et du Fonds Monétaire International, pour un montant de 85 milliards d'euros, les rendements de la dette irlandaise se sont fortement tendus au dernier trimestre, entraînant dans leur sillage les taux des pays périphériques de la zone euro.

Les taux longs à des niveaux historiquement bas

En dépit des tensions survenues sur la dette européenne, les rendements nominaux des Etats de référence ont poursuivi leur décrue pendant les 9 premiers mois de l'année. La faiblesse des perspectives de croissance, le report des capitaux au profit des obligations publiques présentant un moindre risque de crédit et de liquidité, les politiques d'assouplissement quantitatif menées par la réserve Fédérale américaine et la banque d'Angleterre, ont contribué à la baisse des taux d'intérêt à long terme. **Les taux à dix ans de l'Etat allemand touchaient ainsi le record historique de 2,2 % à la fin du mois d'août, dans un climat d'extrême aversion pour le risque.**

A partir du mois de septembre, l'engagement durable des banques centrales dans les politiques d'expansion monétaire, la prolongation d'avantages fiscaux aux ménages par les autorités américaines ont relancé les inquiétudes sur la capacité des banques centrales à contenir l'inflation. Les taux d'intérêt à long terme des Etats de référence entamaient ainsi en fin d'année une remontée significative. **En fin d'année, les taux à dix ans se stabilisaient ainsi à 2,96 % pour l'Allemagne et à 3,36 % pour la France.** Les points morts d'inflation, qui constituent un indicateur de l'inflation future, se sont également accrus sensiblement, notamment aux Etats-Unis.

Malgré ce premier mouvement de hausse, les taux d'intérêt apparaissent difficiles à concilier avec le niveau d'endettement des Etats avancés. Si rien ne

permet d'exclure a priori une normalisation progressive de l'environnement de taux d'intérêt, l'ajustement pourrait être plus brutal, entraînant une augmentation rapide et imprévue des taux d'intérêt à long terme, qui affaiblirait la reprise par ses effets sur l'investissement et occasionnerait de lourdes pertes pour le secteur financier. **Dans ces conditions, une grande prudence s'impose sur les obligations d'Etat à taux fixe.**

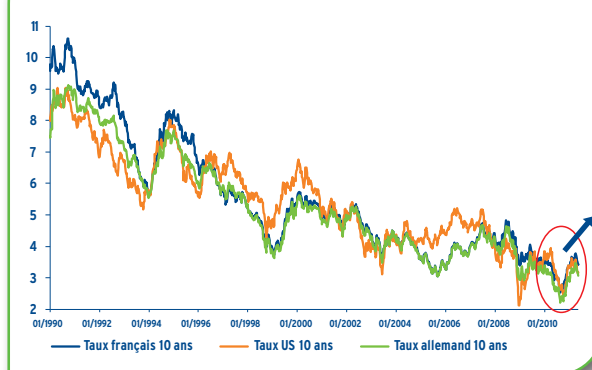
Paradoxalement, les marchés de la dette privée n'ont été que modérément impactés par la crise de la dette

souveraine et la remontée des taux de référence en fin d'exercice. Si le mouvement de contraction des primes de crédit semble s'essouffler, les obligations privées conservent des rendements attractifs à l'aune des emprunts publics de même maturité. Dans un environnement de défiance vis-à-vis des dettes publiques, les emprunts privés sont considérés plus protecteurs que les emprunts d'Etat. Toutefois,

l'interdépendance des marchés de la dette et le risque d'effet d'éviction induit par l'ampleur des besoins de financement à venir ne permet pas de considérer le marché des obligations privées comme un havre à l'abri de toutes les tensions.

Les marchés d'obligations convertibles ont également affiché de très bonnes performances au cours de l'année. Du fait d'un marché primaire en contraction, la dette convertible continue d'afficher des niveaux de valorisation élevés.

Les taux d'intérêts à long terme vont remonter



Une évolution contrastée des bourses mondiales

Les bourses mondiales ont évolué au rythme des marchés de la dette souveraine. **Aux États-Unis, les cours des actions ont bénéficié de la baisse des rendements**, tant directement, par la diminution des taux d'actualisation des bénéfices futurs, qu'indirectement, du fait d'une recomposition attendue des portefeuilles investis en valeurs du Trésor vers des placements en actions, jugés bon marché. Le Dow Jones enregistrait ainsi une progression de +11,02%. **En revanche, les marchés d'actions européens ont été affectés tout au long de l'année par la dégradation des marchés de la dette souveraine des États périphériques.**

L'exposition des banques européennes à la dette des pays concernés, conjuguée à la dépendance des entreprises au crédit bancaire, a pesé sur les valorisations des bourses. Le CAC 40 s'inscrivait ainsi en baisse de - 3,34 % sur l'année 2010, tandis que l'Eurostoxx 50 affichait une baisse de - 5,81 %. Seul le marché allemand et les bourses d'Europe du Nord enregistraient de fortes progressions (+ 16,06 % pour le DAX ; 21,42 % pour l'indice OMX des bourses scandinaves), du fait d'un poids moindre du secteur financier, de finances publiques en meilleure santé et d'une économie plus sensible à la croissance des pays émergents.

La politique d'investissements de la Caisse marquée par la recherche de la protection des actifs contre un scénario de reprise de l'inflation

Dans ce contexte, quels ont été les choix et les orientations de la Caisse pour sa politique d'investissements ? En ce domaine, il convient tout d'abord de souligner que, si sa gestion financière s'appuie naturellement sur des méthodologies rigoureuses et sur une analyse des marchés et de l'environnement économique, elle s'inscrit également dans des procédures rigoureuses qui traduisent l'esprit mutualiste qui anime l'institution. Celles-ci prévoient notamment des contrôles présents à tous les niveaux : par exemple, par le Conseil d'administration de la Mutuelle au travers d'un comité d'orientations financières composé de personnalités indépendantes qualifiées du monde de la finance et de l'économie ou encore par les sociétaires représentés par leurs Délégués à l'assemblée générale de la Mutuelle. Dans un environnement économique et financier caractérisé tant par l'incertitude que par une certaine opacité, de telles règles témoignent de la volonté de la Caisse de s'ouvrir aux expertises et aux compétences de professionnels de l'économie et de la finance ainsi que de sa préoccupation permanente d'agir en toute rigueur et transparence.

Par ailleurs, en matière de gestion des portefeuilles d'actifs, **les années récentes ont été caractérisées par une grande diversité des thèmes retenus.**

On se rappelle que l'exercice 2008 avait accordé un intérêt aux obligations du secteur privé offrant un différentiel de rémunération attractif par rapport aux obligations souveraines de même maturité. En outre, l'absence de visibilité avait conduit à adopter d'autant plus facilement des stratégies d'attente

que la quasi-disparition du marché interbancaire avait poussé le système bancaire à offrir des rémunérations très attractives pour les placements de trésorerie et les certificats de dépôts de durée courte, entre 3 et 12 mois, rémunérations qui ne pénalisaient pas les attitudes prudentes de repli.



Gilles Dupin
Directeur général délégué
de Capma & Capmi

La normalisation des primes de crédit, les politiques concertées des banques centrales d'injection massive de liquidités dans le système bancaire, ont conduit à reconsidérer ces stratégies en 2009. Le niveau des taux d'intérêt courts, ne permettant plus une correcte rémunération des positions d'attente, a renforcé l'intérêt pour les obligations indexées émises par des États, à un moment où de nombreux opérateurs s'inquiétaient plutôt du

risque de déflation. Simultanément, une anticipation des effets dévastateurs de Solvabilité II conduisait concomitamment à un allègement des portefeuilles d'actions, permettant de renforcer encore les importants portefeuilles d'obligations indexées sur l'inflation détenus.

Même si le scénario d'une forte tension sur les taux longs et d'une reprise de l'inflation n'est pas perçu de manière unanime comme probable à court terme, c'est celui qui aurait, à un terme plus éloigné, les effets les plus dévastateurs sur les avoirs de la Mutuelle, porteur d'engagements de long, voire très long terme envers les sociétaires. **C'est ainsi que protéger les actifs contre un scénario de reprise d'inflation et renforcer les portefeuilles de biens réels ont été les deux thèmes privilégiés au cours de l'année 2010.**

Le redressement du marché s'est certes confirmé en 2010 mais avec une progression bien moindre qu'en 2009

En 2010, l'assurance a évolué dans un contexte économique et financier que l'on peut qualifier de morose. Le chiffre d'affaires de l'ensemble du marché de l'assurance (toutes branches confondues) progresse au rythme ralenti de 4% alors qu'en 2009, sa progression avait été de +9%. Il convient toutefois de noter que les assurances de personnes sont à la source de cette croissance de l'activité et représentent plus des 3/4 du marché global. **En ce qui concerne plus particulièrement le marché de l'assurance vie, la collecte de l'année 2010 a atteint 144,1 milliards d'euros, soit une progression de 4%.** Il faut cependant souligner que la croissance de la collecte marque un net ralentissement par rapport à celle enregistrée en 2009 (+13%). Ce fléchissement trouve son origine dans différents facteurs. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer la hausse des taux de rendement de l'épargne réglementée (la rémunération du livret A est passée par exemple de 1,25% à 1,75% au 01/08/2010), ainsi qu'une moindre attractivité des fonds en euros, ceux-ci ayant vu en général leurs taux de rendements s'effriter. Le taux de rendement moyen servi sur le marché pour ce type d'actifs est passé sous la barre des 4% en 2009 pour s'établir à 3,70%. On peut estimer également que la nouvelle réglementation applicable en

matière de taux minimum garanti et dont nous nous étions fait l'écho à l'occasion du précédent rapport de gestion a eu également quelques effets sur le niveau de la collecte réalisée par certains opérateurs du marché qui, profitant d'une réglementation peu protectrice des intérêts des assurés les plus anciens, brandissaient des promesses de rendement, en apparence séduisantes, pour doper leurs chiffres d'affaires. Si la nouvelle réglementation en matière de taux minimum pouvant être garantis en assurance vie limite les dérives qui ont été constatées les années passées en ce domaine, elle apparaît, aux yeux de la Caisse, toutefois insuffisante. Rappelons en effet que Capma & Capmi a toujours résolument tourné le dos aux pratiques qui consistent à promettre, pour appâter un nouveau souscripteur, un taux de rendement garanti dont on sait que le coût, dans la plus part des cas, est supporté par les assurés les plus fidèles et les plus anciens. Pour terminer ce panorama du marché de l'assurance vie en 2010, on notera également que la croissance de la collecte sur les supports en euros et en unités de comptes est respectivement de +4% et +7%. Enfin, compté tenu de la croissance du montant des prestations constatées en 2010 (+7%), la collecte nette s'établit à un peu plus de 50 milliards d'euros en recul de 1%.

La croissance du chiffre d'affaires de la Caisse est supérieure à celle du marché

Le chiffre d'affaires de la Caisse s'établit à 176,916 M€, **en progression de près de 10% (+9,77%)** par rapport à l'exercice 2009. Il convient bien entendu de saluer cette croissance significative du chiffre d'affaires tant elle se démarque de celle observée précédemment pour le marché français de l'assurance vie (+4%). Toutefois, on se rappellera que la Caisse avait enregistré, en 2009, un net recul de son chiffre d'affaires. Au cours du précédent exercice, l'activité de Capma & Capmi avait été en effet impactée par le moindre engouement de ses sociétaires pour les fonds en euros des contrats d'une part, et par le moindre attrait pour son support immobilier d'autre part. En ce qui concerne les fonds en euros, la Caisse avait fait le choix, on s'en souvient, de servir aux sociétaires, au titre de 2008, des taux de rendements en parfaite cohérence avec l'environnement financier du moment et les règles de prudence et d'éthique qui l'anime. Malgré les efforts tous particuliers d'explication dont ce choix avait été l'objet, la perception de la qualité des rendements offerts par la Caisse (4% nets de frais de gestion pour la plupart des contrats) avait été brouillée par les pratiques de bon nombre d'opérateurs du marché qui, pour la même période,



Pierre Michaud
Directeur général de
Capma & Capmi

avait préféré attribuer des taux de rendements certes flatteurs mais de nature à occulter que les graves dépréciations de leurs actifs n'avaient bien souvent que très peu été prises en compte. Ces opérateurs affichant ainsi la nécessité, pour eux, de réaliser "à tout prix" du chiffre d'affaires au détriment des principes qui devraient guider la gestion de ce type d'actifs. La collecte de la Caisse sur les supports en euros de ses contrats avait donc été significativement affectée en 2009 par la confusion que les pratiques concurrentes, rappelées ci-dessus, avaient engendrée sur le marché. Les épargnants, en perte de repères, différaient ou suspendaient alors leurs décisions d'investissements. En ce qui concerne le support immobilier, autre support jusqu'alors privilégié par les sociétaires, celui-ci avait sans doute été la victime malheureuse des informations négatives diffusées à l'époque par les médias sur le marché de l'immobilier. Or celles-ci concernaient principalement l'immobilier d'habitation alors que le support Monceau Investissement Immobilier (unité de compte de certains contrats multi-supports de Capma & Capmi) est constitué en quasi-totalité d'immeubles destinés à l'usage des entreprises.

L'exercice 2010 a donc été marqué par un net rebond de l'activité.

L'activité "épargne" de la Mutuelle contribue fortement à ce rebond puisqu'elle enregistre un taux de progression de 20% (133.246.672€ vs 110.937.105€), celui-ci traduisant notamment l'intérêt retrouvé par les sociétaires pour les fonds en euros des contrats. En effet, les versements sur les fonds en euros, tous contrats d'épargne confondus, progressent de 29,5%. A titre d'exemples, les versements sur les fonds en euros de Dynavie et du Carnet Multi Épargne progressent respectivement de 35,36% et de 28,17%. Ces chiffres contrastent également fortement avec la progression de la collecte constatée par la profession sur le marché pour les fonds en euros qui est de 4%. Ce regain d'intérêt pour ce type de support a certainement plusieurs origines.

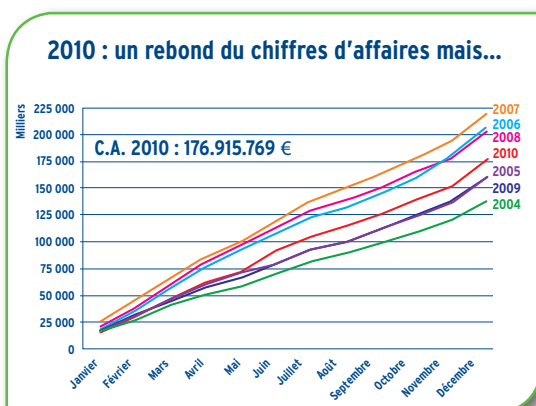
Tout d'abord la crise économique et financière dont l'origine remonte à 2007 a certainement influencé durablement le comportement des épargnants. Ils sont maintenant encore davantage averses aux risques et affichent une méfiance certaine vis-à-vis des marchés financiers tant de nombreux intervenants (banques, gestionnaires d'actifs...) ont fait preuve d'opacité, et parfois d'incohérence, au cours de ces dernières années. Dans ce contexte, les fonds en euros, et en particulier ceux de la Caisse, apportent des réponses concrètes aux attentes des épargnants qui privilégient le meilleur équilibre entre le rendement d'une part et la sécurité d'autre part. **De plus, les rendements servis aux sociétaires au titre de 2009, et annoncés au début de l'exercice 2010, ont positionné les contrats de la Caisse sur le marché comme les tous meilleurs de leurs catégories.** Dès lors, les sociétaires ont manifesté leur confiance envers la Mutuelle et ont investi significativement plus sur les fonds en euros en 2010 qu'en 2009. Pour comprendre comment les rendements de 2009 ont permis de se démarquer autant de ceux servis par la plupart d'autres intervenants du marché il est utile de rappeler que l'exercice 2009 avait bénéficié à plein de l'excellente tenue des marchés financiers et des reprises sur les provisions constituées, en raison des dépréciations d'actifs constatées, à la clôture de l'exercice 2008. Un soin tout particulier avait en effet été accordé à cette époque aussi bien à la détermination des provisions pour dépréciations à caractère durable qu'à celle de la provision pour risque d'exigibilité. Cette dernière provision avait

été constituée sans recourir au mécanisme d'étalement autorisé par le plan comptable. Comme la Caisse s'y était engagée à la fin de l'exercice 2008, ces reprises sur provisions étaient venues conforter, en 2009, tant les comptes de participation des sociétaires que les résultats de l'exercice. Les sociétaires avaient ainsi appris au début de l'exercice 2010 que leurs avoirs investis sur les fonds en euros bénéficiaient de taux de rendement particulièrement remarquables (à titre d'exemple : +4,37% nets de frais de gestion et avant prélèvements sociaux pour le fond en euros du contrat Dynavie) par rapport à ceux servis par de nombreux autres assureurs : non seulement ils se situaient à un niveau supérieur en valeur absolue mais ils se maintenaient voire progressaient

(situation tout à fait exceptionnelle par rapport aux tendances observées chez la plus part des opérateurs) par rapport à 2008.

Si la collecte sur les fonds en euros des contrats a favorisé la progression du chiffre d'affaires, il n'en est pas de même pour celle réalisée sur les supports en unités de compte. Celle-ci est en effet en baisse de 35,5% et reflète la crainte déjà évoquée ci-dessus qu'inspirent encore les marchés financiers à bon nombre d'épargnants. Des efforts importants sont cependant menés notamment en matière de formation des collaborateurs du réseau en charge de la distribution des contrats de la Mutuelle, comme nous le verrons plus loin dans le présent rapport, mais aussi en matière de communication et de diversification de l'offre afin de sensibiliser davantage les sociétaires, dont l'horizon de gestion le permet, à l'intérêt de diversifier ses avoirs.

En ce qui concerne l'activité relative aux contrats de rentes, celle-ci a connu des résultats contrastés selon que l'on regarde ceux relatifs aux contrats de rentes viagères immédiates ou ceux relatifs aux contrats de retraites de type L441. En effet, les contrats de rentes viagères immédiates enregistrent un net recul (-38%) après un exercice 2009 qui avait vu le succès du lancement du contrat Sérénité Viagère **alors que le chiffre d'affaires des contrats retraite de type L441 progresse de manière satisfaisante : +11,34%** (25,228M€ vs 22,658M€ en 2009).



Immeuble de Chevilly-Larue

des dépréciations d'actifs constatées, à la clôture de l'exercice 2008. Un soin tout particulier avait en effet été accordé à cette époque aussi bien à la détermination des provisions pour dépréciations à caractère durable qu'à celle de la provision pour risque d'exigibilité. Cette dernière provision avait

Ce taux de progression vient couronner les efforts marqués que la Caisse déploie pour mettre au cœur de son activité une offre de solutions efficaces et adaptées aux cadres professionnels de chacun en matière de retraite supplémentaire par capitalisation. Il vient également inverser la tendance observée en 2009, à savoir une légère baisse du chiffre d'affaires en ce domaine (-1%) en raison d'un contexte économique difficile pour les professions indépendantes. Ce taux de progression affirme par ailleurs la volonté de Capma & Capmi, grâce à une expérience de plus de 50 ans de la gestion des régimes par capitalisation en points, de sensibiliser ses sociétaires et leurs proches à la nécessité absolue de se constituer des revenus complémentaires

pour faire face à l'inéluctable perte de revenus à laquelle ils seront confrontés une fois l'âge de la retraite venu. Si ce discours apparaît souvent tenu par nombre d'assureurs, les solutions qu'ils apportent reposent souvent sur le seul mécanisme de la constitution d'un capital et à ce titre ne répondent que très partiellement aux conséquences et aux enjeux de l'allongement de la vie humaine. La communication de la Caisse en ce domaine se distingue encore sur le marché puisque les solutions qu'elle propose s'appuient sur les mécanismes de la capitalisation viagère, les seuls à apporter une totale quiétude pour la perception de ses revenus futurs, dans le cadre réglementaire particulièrement protecteurs des contrats dits en points. L'intérêt croissant des souscripteurs pour des régimes de retraite conjuguant à la fois la meilleure lisibilité de sa retraite future et la plus grande pérennité des engagements pris par l'assureur a donc été en 2010 un des moteurs de la croissance de l'activité, ce qui est

tout à fait satisfaisant au regard des besoins futurs en matière de constitution de revenus complémentaires lors de la cessation d'activité pour les jeunes générations. On notera que la progression du chiffre d'affaires des contrats relevant du cadre réglementaire des contrats en unités de rentes de type "L441" est vraie pour tous les régimes proposés par la Caisse à l'exception, bien sûr, du plus ancien d'entre eux, le Régime Collectif de Retraite (RCR). Celui-ci connaît, en toute logique, une baisse régulière de son

encaissement (-8% en 2010) compte-tenu d'une part de l'arrivée à la retraite de nombreux adhérents, d'autre part de la fermeture de ce régime aux nouvelles adhésions depuis maintenant de nombreuses années. Les autres régimes quant à eux connaissent une évolution favorable de leurs encaissements : +3,71% pour le régime destiné aux agriculteurs (Fonrea), +16,46% pour le régime destiné aux professionnels indépendants dans le cadre de la Loi Madelin ou pouvant être souscrit dans le cadre de la fiscalité de l'assurance vie (Fonds Acti Retraite), +39,48% pour le régime souscrit dans le cadre fiscal du Plan d'Épargne Retraite Populaire (Monceau Avenir Retraite).

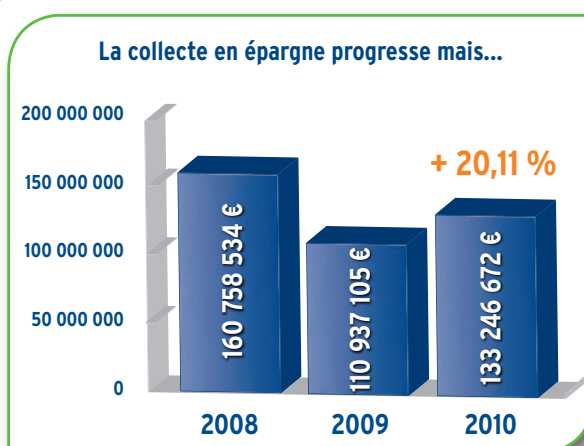
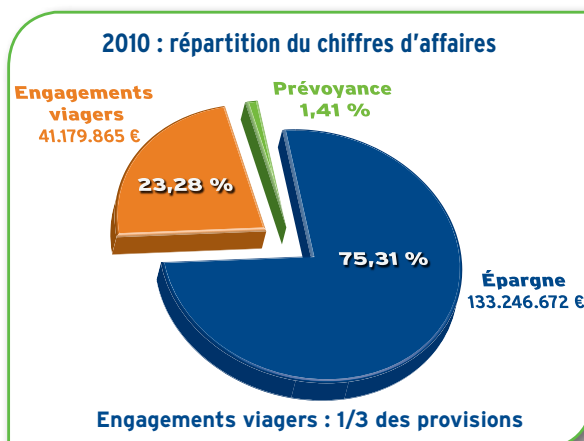
Enfin, si l'on s'intéresse à l'évolution du nombre de contrats nouveaux souscrits dans le cadre des régimes en unités de rentes, autre indicateur pertinent de la réceptivité des sociétaires à la qualité des solutions apportées par ces régimes dans le domaine de la préparation de la retraite, celui-ci progresse sensiblement : +23%.

Enfin, si l'on s'intéresse à l'évolution du nombre de contrats nouveaux souscrits dans le cadre des régimes en unités de rentes, autre indicateur pertinent de la réceptivité des sociétaires à la qualité des solutions apportées par ces régimes dans le domaine de la préparation de la retraite, celui-ci progresse sensiblement : +23%.

Pour conclure ces commentaires sur l'activité de la Caisse, on soulignera que le chiffre d'affaires réalisé au titre d'engagements à caractère viagers représente 23,28% du chiffre d'affaires total. Ce ratio témoigne de la préoccupation qui anime Capma & Capmi de diversifier son activité et de réduire ainsi les conséquences inévitables que l'environnement économique et financier peut avoir, lors de crises financières par exemple, sur l'activité d'un assureur.

Par ailleurs, les provisions techniques constituées au titre de ces catégories de contrats proposent une stabilité bien supérieure à celles relatives aux contrats entrant dans les catégories de type "épargne". Ces contrats peuvent en

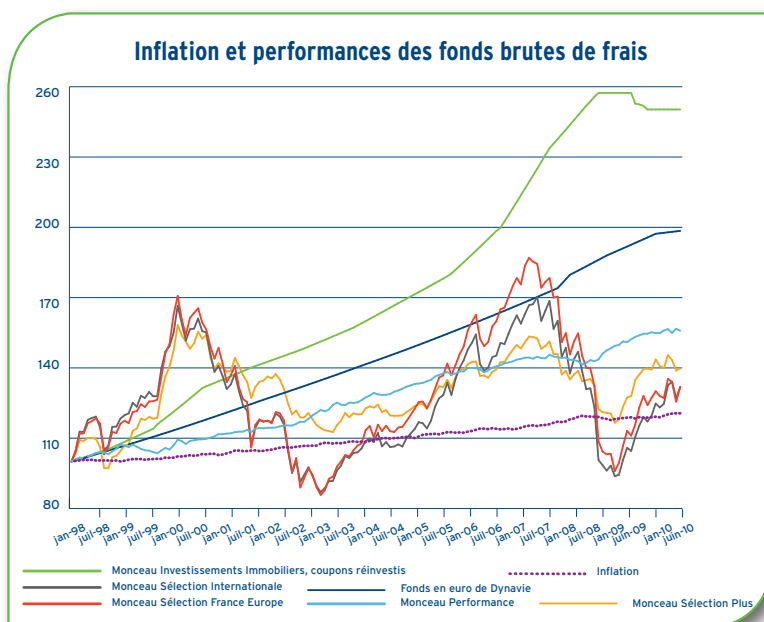
effet être affectés tant par des rachats que par le décès des souscripteurs. On notera donc avec satisfaction que les provisions techniques de la Caisse sont affectées à hauteur de 32% à la représentation d'engagements de type "retraite". **Ce niveau de détention de provisions relatives à des engagements viagers est sans nul doute un des plus élevés que l'on puisse trouver parmi les sociétés du marché et contribue efficacement à la pérennité de la Mutuelle.**



Nous l'avons vu en introduction du présent rapport, l'environnement économique et financier de **l'exercice 2010 a été caractérisé notamment par des niveaux des taux longs particulièrement bas** (rappe-
lons en effet, à titre d'exemple, qu'en début d'exer-
cice les taux à 10 ans de l'Etat allemand étaient de
3,38% pour atteindre ensuite un plus bas historique
de 2,20% à la fin du mois d'août et se stabiliser à
2,96% en fin d'année), **l'apparition du risque sou-
verain et une grande hésitation du marché des
actions** dont l'évolution est traduite par le recul de
l'indice phare du marché français(le CAC40 avait
clôturé 2010 en recul de 3,30%). Dans ce contexte,
les contrats d'assurance vie de type "épargne" de la
Caisse ont vu leurs performances s'inscrire en bai-
sse par rapport à l'exercice précédent. **Ainsi, sur les
fonds en euros, le taux de participation a
été fixé à 3,75 % (4% en 2009) pour les
Carnets d'Epargne souscrits de 1969 à
1991 (taux servis de date anniversaire
à date anniversaire) à 3,65 % (4,27 %
en 2009) sur les Carnets Multi Epar-
gne accessibles de 1991 à 1997. Un
taux de 3,75% (4,37 % en 2009) a
été servi sur le fond en euros de Dy-
navie.** Les taux cités précédemment
s'entendent nets de frais de gestion et
avant prélèvements sociaux. **Les taux
servis par la Caisse se distinguent à
nouveau par leur position dans le haut
du tableau des performances** publiées
par les autres opérateurs même si elles
s'inscrivent, en raison de l'application
stricte des règles d'éthique et de trans-
parence qui animent la Caisse en matière
de gestion financière de ses contrats,
en baisse par rapport à l'exercice précé-
dent. En effet, comme cela a été rappelé
plus haut, les rendements servis en 2009
avaient bénéficié du rebond des marchés financiers
permettant de reprendre une partie importante des
provisions pour dépréciation prudentes constituées
à l'inventaire précédent sur les poches d'actifs diver-
sifiées (OPCVM d'actions et obligations convertibles).

La qualité des rendements servis aux fonds en euros
des contrats de la Caisse ainsi que leur évolution
doivent donc être appréciés au regard de l'environ-
nement économique et financier déjà évoqué à dif-
férentes reprises et des choix qui avaient été faits
lors des précédents exercices. On mesure ainsi toute
l'attention qui est portée à la gestion financière des
contrats de la Caisse. Il convient de noter également
qu'en tout état de cause, **les performances annon-
cées au titre de 2010 ne doivent rien à une prise
de risque excessive.** Elles se sont construites dans
le respect des grands axes de la gestion financière

qui ont été soulignés au début de ce rapport. On en
trouvera l'illustration en observant la composition du
fond en euros de Dynavie. Rigoureusement canton-
née, et répondant aux principes d'éthique constants
de la mutuelle, la gestion financière de ce fond en
euros s'appuie sur un portefeuille resté pratiquement
stable tout au long de 2010 à l'exception de l'intro-
duction, pour une faible proportion, d'actifs immobi-
liers. Cette diversification témoigne d'ailleurs de la
mise en œuvre effective de la politique de recherche
de protection contre l'inflation qui a été exposée plus
avant dans le présent rapport. De même, la structure
du portefeuille, au 31 décembre 2010, vient illustrer le
travail de diversification des actifs qui est mené par la
Caisse. Le portefeuille est composé de 28,7% d'obli-
gations d'Etat et publiques, de 38,7% d'obligations



du secteur privé, de 7,5% d'OPCVM d'obligations, de
10,5% d'OPCVM de convertibles, de 5,9% d'OPCVM
d'actions, de 3,5% d'immobilier et enfin de 5,2% de
liquidités.

Pour conclure sur la gestion financière du fond
en euros de Dynavie il y a lieu de souligner tout
particulièrement que les portefeuilles d'obligations
émises par les Etats dits «périphériques» (Portugal,
Irlande, Grèce, Espagne) représentent moins de 2 %
du portefeuille géré. Un tel choix est certes de nature
à se priver, à court terme, de rendements attractifs,
dont ont bénéficié certains opérateurs qui ne
partagent pas les principes de gestion de la Caisse,
mais apparait, dans le contexte, conforme aux règles
de prudence et aux valeurs affichées par Capma &
Capmi.

Des performances saluées par la presse

Les résultats des contrats affichés par Capma & Capmi ont déjà été salués par la presse. Ainsi, Dynavie s'est vu décerner par le magazine "Le Revenu" le "Trophée d'Or" du meilleur contrat en euros et le "Trophée d'Or" du meilleur contrat multi-supports (dans la catégorie des contrats proposant de 2 à 15 unités de compte). Par ailleurs, Dynavie a reçu également un nouvel Oscar de Gestion de Fortune. Enfin, on soulignera avec satisfaction que pour son **fond en euros, ce même contrat Dynavie a été classé, par le magazine Le Point (N°2012 du 7/04/2011), meilleur contrat d'assurance vie du marché sur une période de 8 ans.** Une telle distinction illustre parfaitement ce que la Caisse a toujours affirmé : la qualité d'un contrat d'assurance vie ne peut s'apprécier que sur la durée. Tout autre élément d'appréciation, et en particulier la prise en compte de la seule performance au titre d'un exercice, ne pourrait que conduire à détourner la gestion d'un contrat d'assurance vie de son objectif principal : la valorisation régulière à moyen et long terme d'un capital.



Si le contrat Dynavie a bénéficié à nouveau d'une très bonne exposition dans les différentes revues qui commentent l'assurance vie, il faut également remarquer que les plus anciens contrats de la Caisse (les

Carnets d'Epargne ou encore les Carnets Multi Epargne) mériteraient, et à plus d'un titre, de figurer dans les classements et autres sélections publiés. Et cela grâce aux règles de gouvernance qui sont en vigueur au sein de l'Institution ainsi qu'au respect absolu du principe d'une gestion financière cantonnée. Les sociétaires les plus anciens sont ainsi certains que les rendements générés par les actifs relatifs à leurs contrats ne peuvent pas être détournés au profit

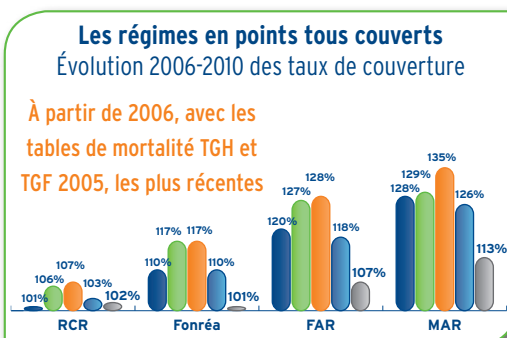
des souscripteurs des contrats les plus récents. La Caisse inscrit en effet au tout premier rang de ses valeurs l'équité de traitement entre les différentes générations de sociétaires. L'application d'un tel engagement constitue certainement pour un épargnant un facteur de choix déterminant, tant il constitue un atout essentiel pour la pérennité de la performance des contrats, au moment de sélectionner l'assureur auquel il confiera un capital ou encore la préparation de sa retraite. En tout état de cause, la Mutuelle est particulièrement heureuse de compter parmi ses sociétaires des détenteurs de contrats d'épargne qui ont pris effet il y a plus de 30 ans ! Une telle fidélité a certainement son origine dans la satisfaction qu'ils trouvent dans la gestion de leurs contrats et nous nous réjouissons qu'ils puissent en toute sérénité comparer leurs résultats avec ceux des contrats les plus récents.

Les taux de couverture des régimes de retraite en points sont tous supérieurs à 100% malgré des taux d'actualisation particulièrement faibles

La gestion des engagements viagers est au cœur du métier de la Caisse. Son expérience en ce domaine constitue un réel atout pour les sociétaires soucieux de se constituer avec la meilleure sécurité les revenus complémentaires indispensables pour leur future retraite. On se rappellera que cette volonté de pérenniser les engagements pris vis-à-vis des adhérents à ses différents régimes de retraite avait conduit la Mutuelle, dès 2006 et avec un an d'avance, à constituer intégralement, sans profiter de la possibilité d'étalement sur quinze ans alors offerte par la réglementation, les provisions correspondant à la prise en compte de l'augmentation de l'espérance de vie que traduisent les nouvelles tables statistiques. Les sociétaires sont ainsi assurés que les régimes de retraite auxquels ils adhèrent sont structurés pour faire face aux versements des prestations garanties après une intégration des paramètres techniques les plus récents.

Une revalorisation de la valeur de service des différents régimes en points est intervenue pour l'ensemble des régimes. Celle-ci ne s'est bien évidemment pas

faite au détriment de l'équilibre technique des régimes, **la totalité d'entre eux affichant des taux de couverture, même s'ils s'inscrivent en baisse pour des raisons réglementaires évoquées ci-après, supérieurs à 100%** : 101,51% pour le Régime Collectif de Retraite, 100,76% pour le Fonrea, 106,69% pour le Fonds Acti Retraite et 112,93% pour Monceau Avenir Retraite. Ceci mérite d'autant plus d'être souligné que le niveau historiquement bas des taux, par ailleurs déjà évoqué, a conduit à utiliser, pour le calcul des engagements, des taux d'actualisation particulièrement faibles (2,58% pour les engagements à moins de 8 ans et 2,06% au-delà). L'utilisation de ces taux a un effet mécanique direct sur le ratio de couverture des régimes en points puisqu'au numérateur de celui-ci on trouve le montant de la provision technique spéciale et au dénominateur, la provision mathématique théorique (qui correspond aux engagements). On appréciera donc encore mieux la qualité de la gestion de ces régimes si l'on tient compte de l'impact du niveau des taux sur le calcul de la provision mathématique théorique et donc de ses conséquences sur le taux de couverture.



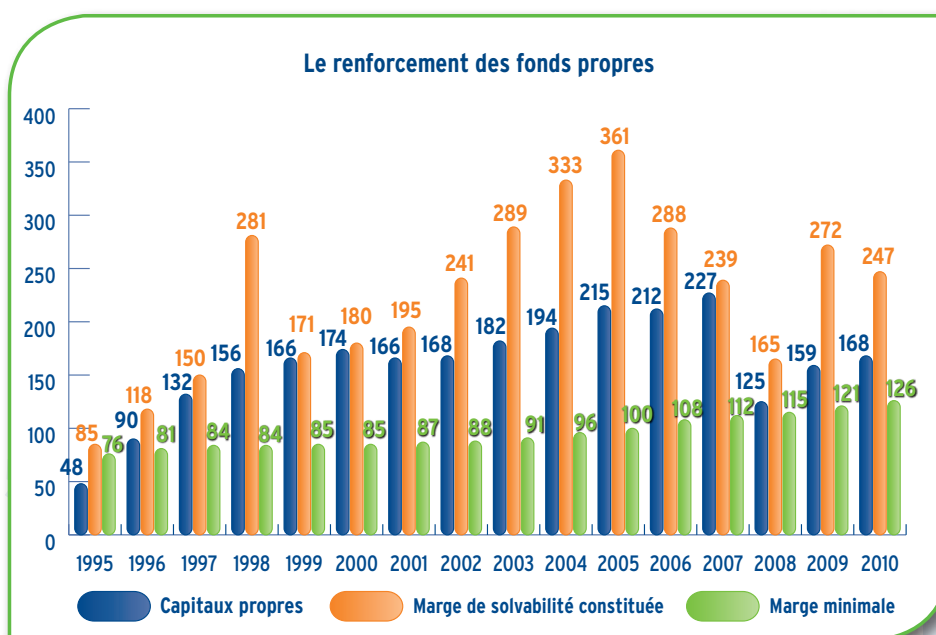
Un renforcement des fonds propres

L'excédent comptable de l'exercice s'élève à 14.705 k€, contre 31.862 k€ en 2009. Toutefois, il faut se remémorer que le précédent exercice avait bénéficié des importantes reprises de provisions pour dépréciation d'actifs qui avaient été constituées de manière très prudente en 2008 (les règles d'évaluations appliquées par la Caisse avaient conduit à constituer une provision pour risque d'exigibilité de près de 70M€ et une provision pour dépréciation d'actifs légèrement supérieure à 46M€).

L'exercice 2010 aura été marqué par la création d'une "exit tax" exceptionnelle sur la réserve de capitalisation dont la recette est affectée à la Caisse nationale des allocations familiales. La taxe est assise sur le montant de la réserve de capitalisation qui a été constituée à l'ouverture de l'exercice 2010 en application des dispositions législatives et réglementaires du Code des assurances. Le taux de la taxe est de 10% et son montant est plafonné à 5 % des fonds propres, y compris la réserve de capitalisation. Cette taxe n'est pas mise en déduction du résultat imposable à l'impôt sur les sociétés. Elle est constitutive d'une dette d'impôt inscrite au bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2010 et est prélevée sur le compte de report à nouveau. On ne peut que regretter la survenance inopinée d'une telle taxation au cours de l'exercice 2010 ainsi que son impact sur les fonds propres des entreprises d'assurance à une période où, compte-tenu de l'entrée en vigueur prochaine des nouvelles règles liées au projet Solvabilité II, celles-ci doivent présenter les meilleures

garanties en la matière. **Pour la Caisse, cette "exit tax" s'élève à 7.974 k€.**

En ce qui concerne la marge de solvabilité minimale à constituer, en tenant compte de l'intégralité des opérations de réassurance cédées par la Caisse, celle-ci s'élève à 126.374 k€. **Les fonds propres comptables, malgré le prélèvement sur le report à nouveau de la taxe exceptionnelle sur la réserve de capitalisation, ont progressé de 5,6% et se montent à 168.458k€ au 31 décembre 2010.** Un tel niveau de fonds propres permet de couvrir **à hauteur de 133% le niveau réglementaire de la marge de solvabilité** évoqué ci-dessus. On mesurera l'impact de la taxe exceptionnelle sur le taux de couverture de la marge en observant que son montant (7.974k€) représente 6,3% de la marge à constituer. Si l'on intègre également les autres composantes de la solvabilité que sont les plus-values latentes, le total des éléments constitutifs de la marge de solvabilité s'élève alors à 247 M€ (contre 272 M€ à fin 2009). Ces éléments se ventilent entre les fonds propres comptables pour 68,2% (contre 58,6% en 2009) et les plus-values latentes. **Le besoin de marge se trouve alors couvert à hauteur de 195,5%,** compte non tenu des excédents de couverture des régimes de retraite en points, soit 17,5M€, qui constituent de réels éléments de solvabilité. Un tel ratio de couverture de la marge de solvabilité est de nature à conforter les sociétaires dans la capacité de la Caisse à assumer les engagements qu'elle a pris vis-à-vis d'eux.



La préparation à Solvabilité II

A l'occasion du précédent rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 9 juin 2010, les effets dévastateurs de Solvabilité II avaient été mis en évidence. Parmi ceux-ci avait été mentionné l'impact de cette prochaine réglementation sur la structure des actifs des contrats d'assurance vie, en particulier sur la détention d'un portefeuille d'actions. Nous avons alors souligné que cependant plus rien ne semblait pouvoir arrêter son entrée en vigueur.

Ainsi, au cours de l'exercice 2010, d'importantes ressources ont été à nouveau mobilisées afin de s'approprier les concepts de Solvabilité II. Dans ce contexte, la projection dans le futur référentiel "Solvabilité II" a été effectuée sur les comptes de 2009 à partir de la méthodologie et des paramètres du QIS5 (5ème étude d'impact préparatoire à la directive et menée par la Commission Européenne). Des résultats à ce questionnaire d'impact, il ressort notamment que le SCR (Solvency Capital Required) s'élève à 146,1M€ (contre 178M€ au 31/12/2008) alors que les éléments de couverture se montent à 193M€ (contre 178M€ au 31/12/2008), soit un

taux de couverture de 132% (contre 100% au 31/12/2008). On rappellera, pour mieux apprécier ces chiffres, qu'au 31 décembre 2009 les éléments de solvabilité tels qu'ils apparaissaient, en fonction de la réglementation actuelle, étaient les suivants :

- Exigence de marge : 120,6M€
- Eléments de solvabilité disponibles : 272M€
- Ratio de couverture : 226%

Il est à noter que les règles imposées pour le calcul du QIS5 sont défavorables aux régimes en points de type L441 dont le poids dans le calcul du SCR excède 50%. Si l'on voulait réduire les coûts inhérents à Solvabilité II, la gestion actif/passif serait désastreuse, imposant d'avoir des placements de court terme de type monétaire à la place d'actifs tels que les actions, l'immobilier ou encore les OATi. Un tel choix serait en effet totalement inadapté à l'horizon des passifs (le long terme) qui caractérise la gestion d'engagements viagers dans le cadre d'un régime de retraite. Les réflexions menées au sein de la Caisse tendent à inciter à travailler sur un modèle interne partiel plus à même de modéliser correctement les engagements de retraite.

Le professionnalisme des collaborateurs : un gage de la qualité et de l'efficacité du service apporté aux sociétaires

La Caisse est particulièrement attentive à ce que le réseau des collaborateurs qui distribue ses contrats répondent aux attentes des sociétaires et que ces derniers bénéficient d'une réelle qualité dans le suivi de leurs dossiers.

Pour cela, la **Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance (Fngrp)** met en œuvre des actions régulières de formation tant à l'intention des collaborateurs du siège que de ceux du réseau. La formation proposée aux équipes de gestion a pour finalité de favoriser la meilleure fiabilité lors de l'enregistrement des contrats et de leur suivi. L'environnement juridique, fiscal et financier des contrats d'assurance vie nécessite en effet de la part des équipes de gestion une attention toute particulière afin d'identifier d'éventuelles carences dans les modalités de souscription ou de dénouement des contrats.



Par ailleurs, et comme cela avait été initié en 2009, les collaborateurs du réseau ayant le statut de cadre ont eu à nouveau la possibilité de présenter les épreuves organisées par l'association C.G.P.C (Certification à la gestion de Patrimoine). Les résultats enregistrés aux épreuves de 2010 sont tout à fait encourageants puisqu'aux différentes unités de valeur présentées par les collaborateurs du réseau, il n'est

à déplorer aucune note inférieure à la moyenne. Il est même à souligner que certaines notes atteignent 16 sur 20 et plus et que pour deux unités de valeur (celles consacrées à l'environnement économique et financier d'une part et à l'assurance vie et aux régimes sociaux d'autre part) la Fngrp a la fierté de voir un de ses collaborateurs figurer à la troisième place des épreuves au niveau national. Par ailleurs, parmi les

dix meilleurs résultats à l'unité de valeur "environnement économique et financier" se classent trois collaborateurs du Groupement.

Il est important de souligner également que le fait pour certains collaborateurs de se présenter aux épreuves organisées par une association indépendante telle que la C.G.P.C constitue une réelle opportunité d'évaluer la qualité de l'itinéraire de formation qui est en place dans le Groupement. Le niveau des premiers résultats enregistrés vient témoigner de la qualité de la formation délivrée par la Fngrp et incite à poursuivre les efforts en ce domaine.

Enfin, pour bien mesurer toute la place que l'entreprise accorde à la formation de ses collaborateurs, nous n'oublions pas de rappeler que les collaborateurs du réseau et certains collaborateurs du siège participent, dans le cadre d'une convention annuelle, à des journées de formation qui permettent une actualisation et un renforcement de leurs connaissances techniques et patrimoniales. Une telle attention portée à la formation des collaborateurs du groupement témoigne indéniablement de sa volonté **de renforcer leur professionnalisme afin d'être toujours le mieux à même d'apporter aux sociétaires les préconisations les plus adaptées à leur situation personnelle.** Cette démarche affirmée apparaît par ailleurs de nature à renforcer la confiance que les sociétaires portent à la Caisse et à inciter de nombreux autres épargnants à souscrire les contrats qu'elle propose.

Nous l'avons vu, Capma & Capmi porte une attention toute particulière à la qualité et à la fiabilité des prestations qui sont délivrées aux sociétaires. Pour que les collaborateurs qui œuvrent au sein de la Fngrp s'impliquent en ce sens et qu'ainsi les souscripteurs reçoivent un service en cohérence avec les engagements pris vis-à-vis d'eux, il importe qu'ils soient associés aux résultats des entreprises et du groupe. **C'est ainsi que depuis 13 ans maintenant, le groupe Monceau Assurances donne la priorité aux mécanismes de rémunération différée.** On trouvera ci-dessous comment, au fil du temps, cette politique sociale atypique s'est concrétisée par la mise en place :

- d'un accord d'intéressement permettant de bénéficier d'un abondement de la part de l'employeur, lorsque les sommes versées à ce titre sont affectées au Plan d'Épargne d'Entreprise. Cet accord a pu représenter lors d'un précédent exercice (2007) jusqu'à plus de 2,5 mois de rémunération, abondement compris. Les résultats de 2008 n'avaient malheureusement pas permis le versement aux collaborateurs d'un intéressement compte-tenu des conséquences négatives sur les comptes de l'exercice des provisions constituées pour faire face aux fortes dépréciations d'actifs

constatées du fait de la crise financière. **Un nouvel accord triennal d'intéressement pour la période 2009-2011 a été conclu**, à l'issue de discussions menées avec les partenaires sociaux, **dont les conditions s'avèrent être encore plus favorables que celles de l'accord précédent.** Les résultats de l'exercice 2009 ont autorisé le versement en 2010 aux collaborateurs d'un intéressement au titre de 2009, d'un montant, abondement compris, de 1.143,9K€. Le nombre de bénéficiaires de l'intéressement est de 149 dont 78 d'entre eux ont bénéficié d'un abondement de la Fngrp, ces derniers ayant affecté les sommes relatives à leur intéressement au Plan d'Épargne d'Entreprise ;



- en sus du régime professionnel obligatoire, d'un contrat de retraite complémentaire par capitalisation dans le cadre de l'article 83 du Code général des impôts. Le taux de cotisation pour les non-cadres était, jusqu'au 1^{er} janvier 2010, de 5%, intégralement à la charge de

l'employeur et de 7% pour les cadres dont 1% à leur charge. Pour répondre au souhait que le régime des "non-cadres" soit aligné en la matière sur celui des "cadres", un référendum a été organisé en février 2010 au sein du Groupement. Les collaborateurs concernés ont, par une très forte majorité, accepté l'alignement de leurs modalités de cotisation au contrat de retraite souscrit dans le cadre de l'article 83 du C.G.I sur celles des "cadres". **Ainsi, les collaborateurs "non cadres", depuis le 1^{er} janvier 2010, bénéficient également d'un taux de cotisation à ce régime de 7% avec une participation de leur part de 1%.** Il convient de souligner que de tels niveaux de cotisation sont tout à faits exceptionnels dans la plupart des entreprises françaises, tous secteurs confondus. Ils illustrent par ailleurs l'importance qu'apporte la Fngrp à permettre à tous ses salariés, quel que soit leur statut, de limiter les conséquences sur leurs revenus d'un départ à la retraite. Vigilante à ce qu'une telle décision ne vienne pas dimi-



nuer le salaire net des collaborateurs concernés, et en particulier pour ceux qui ont les salaires les plus faibles, l'entreprise avait décidé de majorer sa participation au financement de la couverture maladie sur-complémentaire en la portant à 75% des cotisations afférentes à celle-ci. Ces mesures ont eu pour conséquence de permettre aux salariés les moins favorisés de se constituer un supplément de retraite sans que son financement ne vienne amputer en fin de mois leurs salaires. Ceci témoigne également de l'attention que porte le Groupement à la question du pouvoir d'achat.

Pour conclure sur l'importance que porte le groupement aux mécanismes de rémunérations différées il y a lieu de rappeler :

- qu'est intervenu le versement, à deux reprises, dans des conditions d'exonération sociale, parfois aussi fiscale comme en 2006, d'une somme de 1.000 € ;
- qu'en 2009, la signature du nouvel accord d'intéressement a été l'occasion d'un versement à chaque salarié, quel que soit son statut et sa rémunération, d'une prime exceptionnelle d'intéressement de 1.500€. Cette prime a donné lieu à un abondement de l'employeur de 200% dès lors que celle-ci était versée sur le Plan d'Épargne d'Entreprise. Après prélèvement des CRDS et CSG, le montant dont a pu bénéficier le salarié est de 3.900€ environ. Tous les bénéficiaires, une nouvelle fois, à l'occasion de cette prime, ont perçu le même montant ;

- que, toujours en 2009, avec un effet immédiat sur le pouvoir d'achat des salariés mais en bénéficiant d'exonération de charges, la Fngrp s'est inscrite dans le dispositif permettant la création d'une prime de transport finançant le trajet domicile-travail pour les collaborateurs sédentaires de province ne disposant pas de transports en commun (Assistants commerciales). Ces mêmes collaborateurs, ainsi que les sédentaires parisiens, ont également bénéficié d'une revalorisation de la valeur minimale de la prime de vacances. Cette mesure qui ciblait spécifiquement les bas salaires a représenté pour ceux-ci une augmentation de l'ordre de 2%.



Au cours des années à venir, partager avec le plus grand nombre les valeurs de la Caisse

Les incertitudes et les doutes qui caractérisent encore l'environnement économique et financier auront en 2011 des conséquences significatives sur le comportement des épargnants et, conjugués à d'autres facteurs tels que la concurrence des liquidités, devraient peser significativement et défavorablement sur la collecte en assurance vie. A ce titre, les perspectives d'évolution du chiffre d'affaires de la Caisse peuvent s'en trouver assombries.

Pour autant, l'institution est consciente de ses forces et de ses atouts. Ainsi, les règles d'éthique qui animent au quotidien la Caisse, et auxquelles ses élus sont particulièrement attachés, dans l'exercice de son métier de gestionnaire d'engagements à long terme, contribuent de manière essentielle à la fidélité des sociétaires. Le réseau des collaborateurs de la Fngrp, conscient de la richesse du fonctionnement mutualiste de Capma & Capmi et de la vie associative des groupements de sociétaires dans les régions, est engagé résolument dans une démarche visant à permettre au plus grand nombre d'épargnants d'accéder aux solutions proposées par la Caisse tant en matière d'épargne, de retraite, de transmission d'un patrimoine ou encore de prévoyance. Les actions en ce sens témoignent de la volonté de la Caisse de poursuivre son développement en s'appuyant sur des valeurs fortes pour convaincre

toujours plus de nouveaux sociétaires de la rejoindre et en proposant des offres adaptées aux besoins et aux attentes des épargnants d'aujourd'hui. Les investissements importants faits en matière de formation des collaborateurs et décrits ci-dessus font partie des moyens déployés pour soutenir l'activité de manière pérenne. La capacité des collaborateurs qui œuvrent au quotidien au service des sociétaires à apporter des solutions pertinentes et personnalisées à leurs situations personnelles est en effet un élément clé du succès des années à venir.

Par ailleurs, il est essentiel pour le développement futur de l'activité que les sociétaires trouvent auprès de la Caisse des réponses aux enjeux à venir tels que la prise en compte de l'évolution prévisible des régimes de retraite par répartition ou encore les conséquences d'un scénario de reprise de l'inflation. En ce qui concerne la constitution d'une retraite complémentaire par capitalisation, la Caisse, nous l'avons vu, possède des éléments forts et distinctifs pour promouvoir son savoir-faire en la matière. Dans le domaine des contrats d'assurance vie de type "épargne", ceux-ci bénéficient d'une reconnaissance qui constitue un véritable atout.



Pour être encore plus en phase avec l'environnement économique et ainsi susciter encore davantage de collecte, une sensibilisation des sociétaires, dont l'horizon de gestion l'autorise et après une étude attentive de leurs objectifs, à l'intérêt éventuel d'une répartition de leurs avoirs entre les différentes unités de compte proposées par les contrats multi-supports sera faite. Ce sera pour eux, en particulier, l'occasion de découvrir que le contrat Dynavie propose un nouveau support : Monceau Inflation. Celui-ci ayant vocation à favoriser la protection de l'épargne des sociétaires des éventuelles conséquences d'une reprise de l'inflation.

Nous le voyons, la Caisse, consciente des réalités du marché sur laquelle elle intervient et des difficultés qu'elles entraînent, a la volonté affirmée de faire partager au plus grand nombre les atouts que constituent ses valeurs ainsi que la qualité de son offre et de ses services.

Après avoir entendu la lecture des différents rapports rédigés par le commissaire aux comptes, vous aurez à vous prononcer sur les résolutions qui vous sont présentées.

En particulier, il vous est proposé de revaloriser certaines rentes en service et les garanties des contrats Mixte, Vie Entière et Carnet Individuel d'Épargne. Vous aurez également à prendre connaissance des différents taux de revalorisation servis au titre de 2010, des indemnités de temps passé versées aux administrateurs, et des frais qui leur ont été remboursés sur justificatifs.

Il vous est également demandé de prendre acte des décisions prises par le Conseil d'administration pour assurer en 2012 et pour les exercices suivants le financement de la vie institutionnelle des groupements de sociétaires.

Au terme de ce rapport, nous tenons à exprimer notre gratitude envers les élus des groupements associatifs, leurs présidents, et envers nos sociétaires, pour leur implication, leur fidélité et leur confiance. Nous tenons à remercier les collaborateurs de la Direction générale et les membres du personnel des groupements de moyens communs constitués entre les membres de Monceau Assurances et leurs filiales, pour le travail accompli tout au long de cet exercice, au service des sociétaires, et dans l'intérêt de notre institution. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre sincère reconnaissance.



RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CAPMA & CAPMI, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

Le contexte d'élaboration des comptes pour l'exercice 2010 reste particulièrement difficile, notamment du fait de la persistance d'un environnement économique dégradé et incertain, et de l'évolution de la crise financière qui comporte désormais des ramifications monétaires au sein de la zone euro. C'est dans ce contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques et financières que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance, à l'actif et au passif des comptes sociaux de votre mutuelle, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 3.2 de l'annexe.

Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre société d'assurance mutuelle ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.

- La provision pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note 3.2 de l'annexe.

Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre mutuelle à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaires de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 25 mai 2011

Le Commissaire aux comptes

Mazars



Nicolas Robert

Compte de résultat au 31 décembre 2010

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1

COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2009
1 Primes :	+	176 916	625	176 291	159 696
2 Produits des placements		208 813	-	208 813	158 471
2a Revenus des placements	+	96 592	-	96 592	97 663
2b Autres produits des placements	+	27 763	-	27 763	40 468
2c Profits provenant de la réalisation des placements	+	84 458	-	84 458	20 339
3 Ajustement ACAV (plus-values)	+	33 918	-	33 918	60 014
4 Autres produits techniques	+	6 307	-	6 307	6 559
5 Charges des sinistres		-204 593	-15 452	-189 141	-204 495
5a Prestations et frais payés	-	-204 410	-15 452	-188 959	-204 486
5b Charges des provisions pour sinistres	+/-	-182		-182	-9
6 Charges des provisions		10 038	15 328	-5 290	84 821
6a Provisions d'assurance vie	+/-	-7 276	15 328	-22 604	2 775
6b Provisions sur contrats en unités de compte	+/-	17 314	-	17 314	12 232
6c Autres provisions techniques	+/-		-	-	69 813
7 Participation aux résultats	-	-138 032	-18 129	-119 904	-95 105
8 Frais d'acquisition et d'administration		-11 872	-2 205	-9 667	-9 452
8a Frais d'acquisition	-	-10 588	-	-10 588	-10 422
8b Frais d'administration	-	-1 284	-	-1 284	-1 288
8c Commissions reçues des réassureurs	+		-2 205	2 205	2 257
9 Charges de placements		-48 493	22 543	-71 036	-93 162
9a Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-	-741	22 543	-23 284	-25 090
9b Autres charges des placements	-	-16 852	-	-16 852	-6 983
9c Pertes provenant de la réalisation de placements	-	-30 900	-	-30 900	-61 089
10 Ajustement ACAV (moins-values)	-	-14 183	-	-14 183	-28 613
11 Autres charges techniques	-	-1 539	-	-1 539	-1 895
12 Produits des placements transférés	-	-5 579	-	-5 579	-1 569
Résultat technique vie		11 701	2 711	8 991	35 268

Opérations	Opérations
2010	2009

1 Résultat technique VIE		8 991	35 268
3 Produits des placements			-
3a Revenu des placements	+	-	-
3b Autres produits des placements	+	-	-
3c Profits provenant de la réalisation des placements	+		-
4 Produits des placements alloués	+	5 579	1 569
5 Charges des placements		-	-
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers		-	-
5b Autres charges des placements	-	-	-
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-	-
6 Produits des placements transférés	-	-	-
7 Autres produits non techniques	+	1 120	34
8 Autres charges non techniques	-	-	-
9 Résultat exceptionnel		68	-875
9a Produits exceptionnels	+	592	301
9b Charges exceptionnelles	-	-525	-1176
10 Participation des salariés	-	-1 019	-1 813
11 Impôt sur les bénéfices	-	-33	-2 322
12 Résultat de l'exercice		14 705	31 862

Bilan au 31 décembre 2010

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1

ACTIF

2010	2009
------	------

1 Compte de liaison avec le siège		
2 Actifs incorporels		
3 Placements	3 556 345	3 410 382
3a Terrains et constructions	397 631	381 601
3b Placements dans des entreprises liées	59 141	40 391
3c Autres placements	3 099 573	2 988 389
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	-	-
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	455 016	472 330
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	485 881	501 989
5a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
5b Provisions d'assurance vie	478 092	493 420
5c Provisions pour sinistres vie		
5d Provision pour sinistres non vie		
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	7 790	8 569
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égalesisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6 Créances	17 477	11 087
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	376	384
6aa Primes restant à émettre		
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	376	384
6b Créances nées d'opérations de réassurance		
6c Autres créances	17 101	10 703
6ca Personnel	-	-
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	7 082	6 755
6cc Débiteurs divers	10 018	3 948
7 Autres actifs	14 695	5 212
7a Actifs corporels d'exploitation	712	615
7b Comptes courants et caisse	13 982	4 597
8 Comptes de régularisation - Actif	48 663	48 205
8a Intérêts et loyers acquis non échus	36 343	38 332
8b Frais d'acquisition reportés		
8c Autres comptes de régularisation	12 320	9 873
9 Différence de conversion		-
	4 578 077	4 449 206

1 Capitaux propres :	168 458	159 487
1a Fonds d'établissement et fonds social complémentaire constitué	60 098	60 039
1c Réserves de réévaluation		
1d Autres réserves	166 675	164 491
1e Report à nouveau	-73 020	-96 905
1f Résultat de l'exercice	14 705	31 862
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes	3 411 366	3 267 373
3a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
3b Provisions d'assurances vie	3 402 754	3 258 106
3c Provisions pour sinistres vie	199	17
3d Provision pour sinistres non vie	-	-
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	8 414	9 250
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	-	-
3h Autres provisions techniques vie		
3i Autres provisions techniques non vie	-	-
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	455 016	472 330
5 Provisions pour risques et charges	330	640
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	485 808	501 910
7 Autres dettes :	24 335	12 453
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 171	735
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	2 705	3 730
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	-	-
7e Autres dettes :	20 458	7 988
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	-	-
7ec Personnel	39	29
7ed État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	8 598	583
7ee Créanciers divers	11 821	7 376
8 Comptes de régularisation - Passif	32 764	35 012
9 Différence de conversion		
	4 578 077	4 449 206

Annexe aux comptes 2010

Les sommes portées dans la présente annexe sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 Faits marquants

Le rapport du Conseil d'administration expose les principales réalisations de l'exercice et les éléments marquants qui ont contribué à la formation du résultat. En résumé, cet exercice se caractérise par :

- **Une progression du chiffre d'affaires de 9,77 %**, supérieure à celle constatée sur le marché (+ 4 %). Toutefois, celle-ci fait suite à une année 2009 au cours de laquelle le chiffre d'affaires avait reculé significativement (- 21 %). L'activité " épargne " de la Mutuelle enregistre un taux de progression de 20 % (133.247 k€ vs 110.937 k€), celui-ci traduisant en particulier l'intérêt marqué par les sociétaires pour les fonds en euros des contrats, compte-tenu des niveaux de rendements servis en 2009. Ainsi, les versements sur les fonds en euros, tous contrats d'épargne confondus, progressent-ils de 29,5 %. Ce chiffre contraste également fortement avec la progression de la collecte constatée sur le marché pour les fonds en euros qui est de 4 %. On notera, par ailleurs, que l'intérêt des sociétaires de la Caisse est bien moindre pour les supports en unités de compte dont la collecte, tous contrats d'épargne confondus, s'inscrit en baisse de 35,5 % et cela malgré la qualité des supports proposés. En ce qui concerne l'activité relative aux contrats de rentes viagères immédiates, on constatera que celle-ci est en net recul (- 38 %) après un exercice 2009 qui avait vu le succès du lancement du contrat Sérénité Viagère. Enfin, l'évolution du chiffre d'affaires des contrats retraite de type L.441 progresse de manière satisfaisante : +11,34 %.
- **des performances en baisse par rapport à l'exercice précédent en ce qui concerne les contrats d'épargne de type assurance vie.** Ainsi, sur les fonds en euros, le taux de participation (net de frais de gestion et hors prélèvements sociaux) a été fixé à 3,75 % (4 % en 2009) pour les Carnets d'Epargne souscrits de 1969 à 1991 (taux servis de date anniversaire à date anniversaire) à 3,65 % (4,27 % en 2009) sur les Carnets Multi Epargne accessibles de 1991 à 1997. Un taux de 3,75 % (4,37 % en 2009) a été servi sur les fonds en euros de Dynavie. Les taux servis par la Caisse se distinguent à nouveau par leur position, également pour les contrats les plus anciens, dans le haut du tableau des performances publiées par les autres opérateurs même s'ils s'inscrivent en baisse par rapport à l'exercice précédent. En effet, on se rappellera que les rendements servis en 2009 avaient bénéficié du rebond des marchés financiers permettant de reprendre une partie importante des provisions pour dépréciation prudentes constituées à l'inventaire précédent sur les poches d'actifs diversifiées (OPCVM d'actions et obligations convertibles). Les résultats des contrats affichés par Capma & Capmi, ont été déjà salués par la presse. Ainsi, Dynavie s'est vu notamment décerner par le magazine "Le Revenu" le "Trophée d'Or" du meilleur contrat en euros et le "Trophée d'Or" du meilleur contrat multi-supports (dans la catégorie des contrats proposant de 2 à 15 unités de compte). Il convient de noter qu'en tout état de cause, la performance annoncée au titre de 2010 n'est due en rien à une prise de risque excessive à laquelle certains opérateurs du marché ont pu céder en allant notamment chercher du rendement en se portant acquéreur d'emprunts souverains émis par des Etats ayant un haut niveau d'endettement. En particulier, et à titre d'illustration, le portefeuille d'obligations émises par les Etats dits "périphériques" (Portugal, Irlande, Grèce, Espagne) du fonds en euros de Dynavie représentent moins de 2 % du portefeuille géré.
- la poursuite de la **politique de revalorisation** de la valeur de service des différents régimes de retraite en points, du Régime Collectif de Retraite en particulier. Les quatre régimes de retraite en points gérés par la Caisse affichent des taux de couverture supérieurs à 100 %, parfois significativement. Ceci mérite d'être d'autant plus souligné que le niveau historiquement bas des taux a conduit à utiliser, pour le calcul des engagements, des taux d'actualisation particulièrement faibles. Par ailleurs, les engagements sont calculés depuis 2006 en appliquant les tables de mortalité les plus récentes, sans recourir aux possibilités d'étalement sur 15 ans de la charge liée à l'application de ces tables offertes par la réglementation.

- un **excédent comptable de 14.705 k€**, contre 31.862 k€ d'euros en 2009, l'exercice 2009 ayant bénéficié des importantes reprises de provisions pour dépréciation d'actifs qui avaient été constituées de manière très prudente à fin 2008 ;
- une **exit tax exceptionnelle sur la réserve de capitalisation**, créée par la Loi de Finances pour 2011, et s'élevant à 7.974 k€, cette taxe n'étant pas mise en déduction du résultat imposable à l'impôt sur les sociétés.

Par ailleurs, les modalités de fonctionnement et de calculs des mouvements sur la réserve de capitalisation issues des décret et arrêté du 30 décembre 2010, visant à rétablir la neutralité des cessions obligataires tant pour le résultat comptable que pour la détermination de la participation aux excédents réglementaires, ont généré pour l'exercice 2010 **un produit non technique de 1.091 k€** ;

- une **marge de solvabilité renforcée**. La **marge minimale** à constituer, en tenant compte de l'intégralité des opérations de réassurance cédées par la Caisse, **s'élève à 126.374 k€**. Les fonds propres comptables, malgré le prélèvement sur le report à nouveau de la taxe exceptionnelle sur la réserve de capitalisation, ont progressé suite au résultat de l'exercice et atteignent désormais 168.458 k€ contre 159.487 k€ à fin 2009, excédant ainsi le minimum réglementaire de solvabilité. En incluant les plus values latentes sur les portefeuilles, **la marge de solvabilité constituée par la société s'élève à 247.072 k€**, compte non tenu des excédents de couverture des régimes de retraite en points, soit 17.491 k€, qui constituent d'indéniables éléments de solvabilité de l'ensemble ;
- **l'évolution du litige fiscal** né à la suite des contrôles dont ont fait l'objet la Caisse et les deux sociétés civiles immobilières qu'elle contrôle pratiquement à 100 %, et qui sont dotées de la transparence fiscale, **portant sur les exercices 1995 à 1998**. En 2000, l'Administration a notifié un nouveau redressement, mis en recouvrement fin 2002 pour un montant de 3.574 k€. La Caisse a contesté cette demande de l'Administration. Au cours de la procédure contentieuse, les Services fiscaux ont admis en partie le bien fondé de la position prise par la Caisse, et un dégrèvement partiel de 1.285 k€ a été prononcé. En mars 2009, le Tribunal administratif de Paris, malgré une jurisprudence récente qui valide les arguments développés par la société pour sa défense, a conclu en faveur de l'administration fiscale. Bien que la Caisse ait interjeté appel de cette décision et demandé, en vain, le sursis à exécution, elle a réglé en 2009 la somme de 2.979 k€. Une décision favorable au terme de la procédure d'appel, procédure toujours en cours, permettrait non seulement de récupérer cette somme, mais de redonner vigueur à d'importants déficits fiscaux reportables (pour un montant supérieur à 20 M€) aujourd'hui considérés comme perdus ;
- **l'appel d'une participation mutualiste** par le conseil d'administration de Monceau Assurances auprès de ses membres en application du traité d'adhésion à Monceau, à hauteur de 436 k€ pour la part incombant à Capma & Capmi. Le montant correspondant est enregistré dans les cotisations cédées.

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3 Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles 8 à 16 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances.

Les comptes de l'exercice 2010 respectent les dispositions du décret n°94-481 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables généraux de prudence, de non compensation, de spécialisation des exercices, de permanence des méthodes. Les comptes sont établis dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

3.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire consécutives est reprise dans les produits ou charges de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus le cas échéant.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provisions sur valeurs mobilières à revenus fixes

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de défaut de l'émetteur, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque élément d'actif pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenus fixes, une provision est constatée en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque pendant 6 mois au moins au cours de l'exercice, la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure à 80 % de son prix de revient, et se trouve dans cette situation à la date d'inventaire. Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159, calculé en supposant une durée de détention moyenne de 5 ans et une revalorisation annuelle au taux sans risque de 3 %.

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières évaluées conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des assurances ont une valeur de réalisation inférieure à

leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de l'écart entre ces deux valeurs. Baptisée "Provision pour Risque d'Exigibilité", elle se trouve classée parmi les provisions techniques. Cette provision est calculée séparément pour chacun des régimes de retraite en points gérés par la Caisse, sans que les moins-values latentes globales constatées dans un régime puissent être compensées par des plus-values latentes globales existant éventuellement dans les autres régimes ou la gestion générale.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du "premier entré premier sorti" (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des assurances, autres que celles détenues dans le cadre de la gestion des régimes de retraite en points ou du PERP, le produit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle du titre cédé au taux actuariel de rendement calculé lors de son acquisition, alimente, par le compte de résultat, la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci.

Provisions techniques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre la valeur actuelle probable des engagements de l'assureur d'une part, du preneur d'assurance d'autre part. Elles sont calculées en appliquant les taux, tables de mortalité, chargements d'inventaire prévus par la réglementation. S'agissant des régimes de retraite en points régis par les articles L 441-1 et suivants du Code des assurances, la provision mathématique est égale à la Provision Technique Spéciale (P.T.S.) du Régime. A l'inventaire, on vérifie que cette P.T.S. est supérieure à la Provision Mathématique Théorique (PMT) du Régime, valeur actuelle des droits de retraite acquis par les adhérents, calculée en utilisant les tables de mortalité et taux d'actualisation en vigueur à la date d'arrêté des comptes. En d'autres termes, le taux de couverture d'un tel régime, rapport entre la PTS et la PMT, doit être supérieur à 100 %.

Acceptations en réassurance

Elles sont enregistrées à partir des informations transmises par les cédantes.

Cessions et rétrocessions

Les cessions sont comptabilisées en application des différents traités souscrits.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont enregistrés dès leur origine dans des comptes de charges par nature et sont systématiquement affectés à une section analytique. Ensuite, ces frais sont ventilés sur les comptes de charges par destination par l'application de clés de répartition propres à chaque section analytique.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- frais généraux propres à Capma & Capmi ;
- frais généraux issus de la répartition des dépenses engagées par les GIE de moyens auxquels adhère Capma & Capmi.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- les frais de règlement des prestations, qui incluent notamment les frais des services de gestion des prestations ou exposés à leur profit ;
- les frais d'acquisition qui incluent notamment les salaires versés aux collaborateurs du terrain et coûts des délégations, et les frais des services centraux chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
- les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la gestion du portefeuille, ou exposés à leur profit ;
- les charges de placements qui incluent notamment les frais du service financier ;
- les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à une des destinations ci-dessus.

Opérations en devises

Sans objet.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision est constituée en cas de doute sur la recouvrabilité d'une créance.

Engagements hors bilan

L'admission au statut d'associé de la Mutuelle Centrale de Réassurance et de Mutuelle Associée de Monceau Assurances est matérialisée par des conventions de réassurance de durée. Ces conventions précisent qu'en cas de résiliation, la mutuelle associée désireuse de renoncer à son statut rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant desdites conventions.

En conséquence, si, à la date d'arrêté des comptes, la mutuelle associée a pris la décision de résilier sa convention de réassurance d'adhésion, les dettes éventuellement exigibles au titre des conventions sont inscrites au passif du bilan. Dans l'hypothèse inverse, il n'y a pas lieu d'inscrire au hors-bilan les sommes qui seraient dues par Capma & Capmi à la Mutuelle Centrale de Réassurance et/ou Monceau Assurances en cas de résiliation, puisque ces conventions ne sont pas résiliées, et qu'il est fait application du principe général de "continuité de l'exploitation".

Si la société Capma & Capmi avait résilié à la date du 31 décembre 2010 les conventions d'association qui la lient à Monceau Assurances et à la Mutuelle Centrale de Réassurance, elle aurait eu à régler un montant de 14.153 milliers d'euros à la Mutuelle Centrale de Réassurance.

4

Informations sur les postes du bilan

4.1

Actif

4.1.1

Placements immobiliers (hors placements des contrats en unités de compte)

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	381 601	109 362	93 332	397 631
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	381 601	109 362	93 332	397 631
TOTAL BRUT	381 601	109 362	93 332	397 631

Montants des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	-	-
Constructions	-	-
Sous-total	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	381 601	397 631
Versements restant à effectuer	-	-
Sous-total	381 601	397 631
TOTAL NET	381 601	397 631

Sont enregistrées en “Acquisition” les affectations de parts de sociétés civiles immobilières servant de support aux contrats à capital variable immobilier, correspondant aux montants nets souscrits, rachetés ou arbitrés par les sociétaires ainsi que les parts souscrites par la société en réinvestissement des dividendes perçus.

4.1.2 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Le périmètre des entreprises liées au groupe Monceau Assurances, et détenues par la Caisse, a été modifié au cours de l'exercice suite à la cession en fin d'exercice 2010 à la Mutuelle Centrale de Réassurance de 220 000 parts de la Société Civile Centrale Monceau.

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	29 154	4 422		33 576
Prêts sociétés du groupe	11 237	16 589	2 261	25 565
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL	40 391	21 011	2 261	59 141

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	29 154	33 576
Prêts sociétés du groupe	11 237	25 565
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-
TOTAL	40 391	59 141

Valeurs brutes au 31 décembre 2010

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	1 019 720	1 484 575	1 446 941	1 057 354
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	1 967 224	562 468	494 940	2 034 752
Prêts et avances sur polices	11 810	10 987	11 310	11 487
Autres placements	-	-	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-
TOTAL BRUT	2 998 754	2 058 030	1 953 191	3 103 593

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises		
Actions et autres titres à revenus variables	-	10 365	671	7 017	-	4 019
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	10 365	671	7 017	-	4 019

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	1 009 355	1 053 334
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	1 967 224	2 034 752
Prêts et avances sur polices	11 810	11 487
Autres placements	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-
TOTAL NET	2 988 389	3 099 573

4.1.4

Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

Valeurs nettes au 31 décembre 2010

Intitulé	Montant à l'ouverture	Variation	Montant à la clôture
Placements immobiliers	222 828	-24 504	198 323
Titres à revenu variable autres que les OPCVM	-	-	-
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-
Autres OPCVM	249 502	7 190	256 692
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
TOTAL	472 330	-17 314	455 016

4.1.5

État récapitulatif des placements

1) Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2009
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	422 987	422 987	480 641	392 587
- hors OCDE				
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	33 956	33 592	53 637	29 171
- hors OCDE				
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	976 178	973 454	976 765	882 014
- hors OCDE				
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	80 796	80 796	81 428	128 611
- hors OCDE				
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	2 000 255	2 013 302	2 010 273	1 940 854
- hors OCDE				
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE				251
- hors OCDE				
7. Autres prêts et effets assimilés				
- dans l'OCDE	11 696	11 696	11 696	11 810
- hors OCDE				

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2009
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE				
- hors OCDE				
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
- dans l'OCDE				
- hors OCDE				
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	198 323	198 323	198 323	222 828
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM				
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe				
- Autres OPCVM	256 692	256 692	256 692	249 502
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	3 980 883	3 990 842	4 069 456	3 857 628
dont :				
- placements évalués selon l'article R 332-19	1 998 255	2 012 233	2 009 205	1 940 140
- placements évalués selon l'article R 332-20	1 527 613	1 523 593	1 605 236	1 445 158
- placements évalués selon l'article R 332-5	455 016	455 016	455 016	472 330
dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	2 615 496	2 623 278	2 651 034	2 500 965
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance				
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)				
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	910 371	912 548	963 406	884 333
- autres affectations ou sans affectation	455 016	455 016	455 016	472 330

Le tableau suivant permet de réconcilier le total de l'état des placements ci-dessus avec le montant des placements au bilan :

	2009			2010		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	3 863 117	3 882 712	3 970 211	3 980 883	4 011 361	4 069 456
Amortissement de Surcote		9 869			12 212	
Amortissement de Décote		34 953			32 731	
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	3 863 117	3 857 628	3 970 211	3 980 883	3 990 842	4 069 456

2) Actifs pouvant être affectés à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant

4) Autres informations

a) Montant des comptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste "Terrains et constructions".

Néant

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste "Terrains et constructions"

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2009
Immeubles d'exploitation	-	-	-	-
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Autres immobilisations	422 987	422 987	480 641	392 587
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	422 987	422 987	480 641	392 587
Total	422 987	422 987	480 641	392 587

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 332-19

	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Valeur de remboursement	1 858 440	1 915 225
Valeur nette	1 940 140	2 012 233
SOLDE NON AMORTI	-81 700	-97 008

4.1.6 Créances au 31 décembre de l'exercice

	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an
Primes à émettre	-	-	-	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	384	376	376	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-
Autres créances	10 703	17 101	17 101	-
Total	11 087	17 477	17 477	-

4.1.7

Compte de régularisation-actif

Libellé	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Intérêts courus non échus	38 332	36 343
Intérêts à recevoir	-	-
Différences sur les prix de remboursement	9 869	12 212
Autres	4	108
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION - ACTIF	48 205	48 663

4.1.8

Filiales et participations

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)									
Monceau Investissements Immobiliers (MII) Gestion d'un parc immobilier 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Civile Immobilière	97,90%	486 867	447 540	24 921	18 218	15 174	-	-
Monceau Investissements Mobiliers (MIM) Société de portefeuille 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Civile Particulière	92,76%	21 587	41 379	-	1 430	-	-	-
Société Civile Foncière Centrale Monceau (SCFCM) Gestion d'un patrimoine foncier 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Civile	60,00%	13 796	25 246	410	495	-	-	-
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)									
Société Civile Centrale Monceau (SCCM) Gestion d'un parc immobilier 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Civile Immobilière	33,37%	95 291	186 994	24 669	11 052	4 577	25 356	-
Monceau Retraite & Épargne Société d'assurance vie 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Anonyme à Conseil de Surveillance	29,48%	11 989	37 222	22 128	3 021	-	-	-

4.2 Éléments du passif

4.2.1 Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2009	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2010
Fonds d'établissement	60 039	59	-	60 098
Réserve complémentaire fonds d'établissement	8 766		-	8 766
Réserve pour risque liés à l'allongement de la durée de la vie humaine	16 000		-	16 000
Autres réserves	20 456	2	-	20 458
Réserve de capitalisation	100 269	2 182		102 451
Réserve de solvabilité	19 000			19 000
Sous total	224 530	2 243	-	226 773
Report à nouveau	-96 905	31 862	7 977	-73 020
Résultat de l'exercice	31 862	14 705	31 862	14 705
TOTAL	159 487	48 810	39 839	168 458

Les variations affectant les différents postes de capitaux propres résultent de l'enregistrement des décisions de l'assemblée générale du 9 juin 2010, des mouvements de l'exercice sur la réserve de capitalisation, des droits d'adhésion acquittés par tout nouveau sociétaire depuis le 1^{er} janvier 2010 et du résultat de l'exercice 2010.

4.2.2 Passifs subordonnés

Néant.

4.2.3 Provisions techniques brutes

Évaluées en application de la réglementation et du contenu des notes techniques propres à chaque produit, les provisions techniques brutes, provisions relatives aux opérations en unités de compte exclues, s'élèvent à 3 411 366 milliers d'euros contre 3 267 373 milliers d'euros au 31 décembre 2009. Elles incluent les Provisions Techniques Spéciales des différents régimes de retraite en points gérés par la Caisse soit, 780.720 milliers d'euros au titre du Régime Collectif de Retraite, 65.025 milliers d'euros pour Fonréa, 51.860 milliers d'euros au titre du Fonds Acti Retraite et 18.917 milliers d'euros au titre de Monceau Avenir Retraite.

Le tableau suivant résume les principaux paramètres de chacun des quatre régimes pris individuellement.

La provision pour sinistres à payer correspond aux capitaux échus ou aux sinistres survenus et non encore réglés à la date de clôture.

	RCR	Fonréa	Fonds Acti Retraite	Monceau Avenir Retraite
Nombre d'adhérents	59 398	6 497	6 858	2 525
Provision Technique Spéciale à l'ouverture	778 627	58 194	43 707	12 842
Cotisations nettes	4 877	6 065	7 216	5 779
Produits Financiers crédités au régime	42 652	1 515	1 298	368
Frais annuels de gestion	-	-	-	-39
Arrérages réglés	-43 091	-703	-282	-30
Malorations légales nettes payées	-2 327	-	-	-
Transferts réglés	-18	-46	-79	-4
Dotations complémentaires accordées par le Conseil	-	-	-	-
Provision Technique Spéciale à la clôture (1)	780 720	65 025	51 860	18 917
Provision pour risque d'exigibilité	-	-	-	-
Provision pour dépréciation durable	1 388	-	-	-
Provision Mathématique Théorique (2)	769 140	64 534	48 607	16 750
Taux de couverture fin 2010 (1)/(2) en retenant un taux de 2,58 % pour les engagements à moins de 8 ans et de 2,06 % au-delà de 8 ans	101,51%	100,76%	106,69%	112,93%
Taux de couverture estimé fin 2010 en retenant les taux d'actualisation qui étaient en vigueur à fin 2009, soit un taux de 3 % pour les engagements à moins de 8 ans et de 2,40 % au-delà de 8 ans	106,09%	108,88%	116,88%	123,78%
Rappel du taux de couverture à fin 2009 en retenant un taux de 3 % pour les engagements à moins de 8 ans et de 2,40 % au-delà de 8 ans	103,27%	109,71%	118,04%	126,17%

4.2.4 Provisions techniques des contrats en unités de compte

Ces provisions techniques sont calculées en nombre d'unités de compte puis en euros, par multiplication de ce nombre par la valeur vénale de l'unité de compte à la date d'inventaire. Elles sont en diminution de 3,7%, à 455.016 milliers d'euros contre 472.330 milliers d'euros à l'inventaire précédent, portant pour 198.323 milliers d'euros sur des contrats à capital variable immobilier (222.828 milliers d'euros à la fin de 2009). À valeur constante des supports, l'encours de provisions techniques en unités de compte aurait diminué de 7,8 %, à 435.455 milliers d'euros. Si l'on ne retient que les contrats à capital variable immobilier, la baisse est de 11 % suite principalement aux arbitrages enregistrés au cours de l'exercice.

4.2.5

Participation des adhérents aux résultats techniques et financiers

	Exercice		
	2008	2009	2010
Participation aux résultats totale :	106 291	114 478	138 032
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	114 800	114 587	138 868
Variation de la provision pour participation aux excédents	-8 509	-110	-836
Participation aux résultats des opérations vie (3)			
Provisions mathématiques moyennes (1)	2 197 838	2 317 082	2 432 686
Montant minimal de la participation aux résultats (4)	0	86 735	76 530
Montant effectif de la participation aux résultats (2) :	75 926	89 728	85 927
<i>Participation attribuée (y compris intérêts techniques)</i>	<i>84 436</i>	<i>89 838</i>	<i>86 764</i>
<i>Variation de la provision pour participation aux excédents</i>	<i>-8 509</i>	<i>-110</i>	<i>-836</i>

(1) demi somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture, correspondant aux opérations visées au (3).

(2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux opérations visées au (3).

(3) Jusqu'en 2006 : opérations individuelles et collectives souscrites sur le territoire français à l'exception des opérations collectives en cas de décès et des opérations à capital variable. Depuis l'exercice 2007 : opérations individuelles et collectives souscrites sur le territoire français à l'exception des opérations à capital variable et des contrats relevant des articles L.441-1 et L.144-2, ces modifications ne permettant pas une comparaison avec les données de l'exercice 2006.

(4) Depuis l'exercice 2007, conformément à la demande du Service du Contrôle des Assurances, la rémunération du dépôt espèces correspondant aux opérations de réassurance du Carnet d'Epargne n'est plus enregistrée en charges financières.

4.2.6

Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Provision pour litiges	592	278
Autres provisions pour risques	48	51
TOTAL	640	330

4.2.7

Dettes

	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	735	1 171	1 171	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	3 730	2 705	2 705	-
Dettes envers les établissements de crédits	-	-	-	-
Autres dettes	7 988	20 458	20 458	-
Total	12 453	24 335	24 335	-

4.2.8

Comptes de régularisation-passif

Libellé	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Intérêts perçus d'avance	-	-
Intérêts à recevoir	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-
Amortissements des différences sur les prix de remboursement	34 953	32 731
Charges constatées d'avance	-	-
Autres	60	33
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	35 012	32 764

4.2.9

Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	2009	2010
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer	-	-
Provisions pour intéressement des salariés	-	937
Autres charges à payer	2 386	1 237
Organismes sociaux		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	-	-
État		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	908	-
Autres charges à payer diverses	93	91
TOTAL	3 387	2 264

Produits à percevoir	2009	2010
Personnel	-	-
Organismes sociaux	-	-
État	-	-
Autres produits à recevoir	6	9
TOTAL	6	9

Engagements donnés :

Engagements donnés	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Valeurs de rachat des contrats Vis à Vie souscrits et rachetés par AlsAss (et sequestrées au compte BNP)	4 838	4 864
Estimation des Indemnités conventionnelles de mise à la retraite	542	660
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	5 380	5 524

Le montant de 4.864 K€ inscrit dans les engagements donnés hors bilan au 31/12/2010 correspond à la convention de compte séquestre que la Caisse a signé, en 2009, avec le cabinet de courtage AlsAss et BNP Paribas. Cette convention de compte séquestre fait suite au rachat, en 2009, de la quasi-totalité du portefeuille des contrats Vis à Vie que le cabinet de courtage AlsAss a souscrit à compter de l'année 2002 auprès de la Caisse. Ces demandes de rachat ont été assorties pour la plupart d'entre elles d'un ordre irrévocable de paiement des sommes dues par Capma & Capmi à la société d'assurance vie Sphéria Vie, instruction que la Caisse a exécutée à la lettre par des virements successifs intervenus au cours de l'exercice 2009 et jusqu'à ce que Sphéria Vie fasse part de son refus de conserver les montants en question et les retourne à Capma & Capmi. Ainsi mise dans l'incapacité de satisfaire l'ordre irrévocable du courtier AlsAss, se trouvant détenir, sans pouvoir s'en dessaisir, des fonds relatifs à des contrats résiliés et pour lesquels elle est libérée de tout engagement, la Caisse a signé avec le courtier AlsAss et BNP Paribas une convention de compte séquestre. Ce compte est destiné à recevoir les sommes issues des rachats des contrats Vis à Vie concernés. La réalisation des conditions prévues par la convention pour que les sommes ainsi séquestrées puissent être libérées n'est pas intervenue au cours de l'exercice 2010.

L'estimation des indemnités de mise à la retraite payables dans le futur est la somme de l'estimation de la part qui sera payée par les GIE auxquels elle participe et qui serait imputée à la société, et de la même estimation correspondant aux indemnités qui seraient dues aux salariés de l'entreprise.

Engagements reçus :

Engagements reçus	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Comptes gagés par les réassureurs	131	132
Cautions reçues portant sur des remboursement de Prêts	81	4
Cautions reçues pour redressement fiscal mis en recouvrement et contesté	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	213	135

Les cautions reçues pour garantir le remboursement de prêts consentis à des sociétés commerciales permettent d'inscrire ces prêts en couverture des engagements réglementés conformément aux dispositions du Code des assurances.

Voir tableau ci-contre.

	Total	Capitalisation à prime unique	Capitalisation à prime périodique	Temporaire décès individuelle	Autres contrats individuels à prime unique	Autres contrats individuels à prime périodique	Collectifs décès	Collectifs vie	Contrats en UC à prime unique	Contrats en UC à prime périodique	Contrats collectifs L441	PERP
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
Primes	176 916	-	943	137 545	1 336	413	750	10 701			19 147	6 080
Charges de prestations	204 593	-	235	125 292	4 966	318	1 371	21 661			50 715	34
Charges de provisions	-10 038	-	209	8 803	-3 265	1	-438	7 334			-28 388	5 707
Ajustement ACAV	19 735							19 735			-	-
Solde de souscription	2 097	-	499	3 451	-366	94	-182	1 441	-	-	-3 179	339
Frais d'acquisition	10 588	-	56	8 232	80	25	45	640			1 146	364
Autres charges nettes de gestion	-3 484	-	2	338	-889	0	22	345			-3 315	12
Charges d'acquisition et de gestion nettes	7 105	-	59	8 570	-809	25	67	986	-	-	-2 169	376
Produits nets des placements	132 198	-	118	68 660	2 332	8	1 173	6 010			53 488	408
Participation aux résultats	138 032	-	58	82 682	2 068	-	1 119	6 272			45 465	368
Solde financier	-5 834	-	60	-14 022	263	8	54	-262	-	-	8 023	41
Primes cédées	625	-	141	428	47	3	5					
Part des réassureurs dans les prestations	15 452	-	125	15 327								
Part des réassureurs dans les charges de provision	-15 328	-	-4	-15 322	-2	-1						
Part des réassureurs dans la PB	18 129	-		18 129								
Commissions reçues des réassureurs	2 205	-		2 205								
Solde de réassurance	19 832	-	-19	19 910	-49	-5	-5	-	-	-	-	-
Résultat technique	8 991	-	481	769	658	73	-200	193	-	-	7 013	5
Hors compte												
Montant des rachats	78 208	-		62 271	354		193	15 390				
Intérêts techniques bruts de l'exercice	18 194	-	58	15 296	1 867		973					
Provisions techniques brutes à la clôture	3 866 382	-	3 091	2 402 483	57 676	207	29 723	456 681			897 605	18 917
Provisions techniques brutes à l'ouverture	3 739 703	-	2 824	2 281 453	58 880	206	29 044	473 925			880 528	12 842

5.1

Produits financiers alloués au compte non technique

Les produits financiers nets de charges alimentent le compte technique. A l'inventaire, une partie de ces produits vient pour alimenter la rubrique "produits financiers alloués" du compte non technique. Cette partie a été déterminée non pas en ventilant les produits des placements nets au prorata des capitaux propres comptables, réserve de capitalisation déduite, et provisions pour risques et charges d'une part, des provisions mathématiques et de la réserve de capitalisation d'autre part mais à partir des produits générés par chacun des cantons comme cela avait été fait en 2008.

Bien qu'elle réponde à la lettre aux dispositions du Plan Comptable 1995, la méthode d'enregistrement des produits financiers liés aux opérations de réassurance du Carnet d'Epargne a été contestée par le Service du Contrôle des Assurances, à l'occasion du contrôle portant sur les opérations de l'exercice 2005 qui a souhaité que l'entreprise privilégie la notion "d'image fidèle" plutôt que l'application stricte de textes peu adaptés aux cas particuliers présentés par notre Caisse.

Aussi, depuis l'établissement des comptes de 2007, les intérêts versés aux réassureurs en rémunération des dépôts d'espèces, fort correctement comptabilisés jusque là en "frais financiers" en application du plan comptable, apparaissent dans la colonne "cessions" du compte de résultat, contribuant ainsi à améliorer la signification du résultat technique brut et du résultat des opérations de réassurance.

5.2

Ventilation des produits et des charges de placements

Nature des charges	Montant
Intérêts sur dépôts espèces des réassureurs	22 543
Intérêts de retard	59
Frais externes de gestion	419
Frais internes	262
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	23 284
Amortissement des différences de prix de remboursement	11 320
Amortissement matériel service financier	
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	5 532
Autres charges des placements	16 852
Moins values sur réalisation de placements	27 627
Dotation à la réserve de capitalisation	3 273
Pertes provenant de la réalisation des placements	30 900
Ajustement ACAV	14 183
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	85 219

Nature des produits	Montant
Revenus des immeubles et Sociétés civiles immobilières	19 751
Revenus des placements financiers	74 394
Revenus des prêts aux collectivités	10
Intérêts	990
Revenus des placements dans les entreprises liées	851
Revenus des placements des contrats en unités de compte	595
Revenus des placements	96 592
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	15 886
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	11 877
Intérêts	-
Autres produits de placements	27 763
Plus values sur réalisation de placements immobiliers	-
Plus values sur réalisation de placements	84 458
Reprise sur la réserve capitalisation	-
Profits provenant de la réalisation de placements	84 458
Ajustement ACAV	33 918
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	242 732
NET	157 512

5.3 Charges par destination

Ce tableau inclut les charges de gestion, hors commissions, issues de la ventilation des comptes de charges par nature ainsi que celles, hors commissions également, directement comptabilisées dans les comptes par destination. S'y ajoutent les autres charges techniques, qui figurent au compte de résultats pour 1.539 k€. Les mêmes éléments s'élevaient à respectivement 13.112 k€ et 1.895 k€ au 31 décembre 2009.

A la faveur d'une simplification des mécanismes de répartition retenus par les groupements de moyens auxquels participent Capma & Capmi, une réflexion d'ensemble sur les destinations comptables a été conduite à la lueur des remarques formulées par le Service du Contrôle des Assurances lorsqu'il a examiné les comptes de l'exercice 2005. Ce Service de l'Etat considère que les "Autres charges techniques" devraient être les plus faibles possible, alors que les pratiques professionnelles conduisent très rarement à cette situation. Pour répondre à cette remarque, des dépenses autrefois classées en "Autres charges techniques" sont désormais enregistrées en "Charges administratives". Cette classification ne modifie pas la masse des charges supportées par l'entreprise, qui, avec un total de 14.817 k€ contre 15.007 k€ pour 2009, ont diminué de 1,3 % (contre 0,7 % pour l'exercice 2009).

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	193	2 526	313	419	3 451
Charges internes	568	7 676	921	262	9 426
Dotations aux amortissements et aux provisions	26	333	42		401
Autres	-	-	-	-	-
TOTAL	787	10 534	1 275	681	13 277

5.4

Charges de personnel

	2009	2010
Salaires	259	312
Pensions et retraites	-	-
Charges sociales	142	179
Autres	-	-
TOTAL	401	492

5.5

Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2010
Produits exceptionnels	
Autres produits exceptionnels	2
Produits sur exercices antérieurs	7
Produits exceptionnels issus du déversement classe 9/ classe 6	182
Reprise de provisions à caractère exceptionnel	
Reprise de provision pour litiges	395
Reprise de provisions pour charges exceptionnelles	7
Total produits exceptionnels	592
Charges exceptionnelles	
Autres pertes exceptionnelles	4
Pertes sur exercices antérieurs	357
Amendes et pénalités	35
Article 700 pénalités	7
Charges exceptionnelles issues du déversement classe 9/ classe 6	38
Dotation aux provisions pour litiges	81
Dotation aux provisions à caractère exceptionnelle	3
Total charges exceptionnelles	525
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	68

6

Autres informations

6.1

Effectif présent à la clôture de l'exercice

Pour diffuser ses contrats, développer et gérer son activité, la société s'appuie sur les ressources des GIE de mise en commun de moyens auxquels elle adhère, la **Fédération nationale des groupements de retraite** et de **prévoyance**, le **Service central des mutuelles** et **Monceau assurances dommages**. En outre, elle compte un effectif salarié propre, composé de 2 membres du cadre de direction.

6.2

Indemnités versées aux administrateurs

Au cours de l'exercice 2010, les administrateurs ont perçu un montant brut de 33.300 € au titre d'indemnités de temps passé. Ces indemnités, conformément à la réglementation, sont assujetties à des charges sociales, non déduites des montants ci-dessus. En outre, un total de 25.606 € leur a été remboursé, sur justificatifs, au titre des frais exposés par eux pour le compte de la société.

6.3 Indemnités versées aux commissaires aux comptes

Au cours de l'exercice 2010, les commissaires aux comptes ont perçu un montant de 84.923 € au titre de leurs honoraires. Ces honoraires correspondent au contrôle légal des comptes. Il n'y a pas eu d'honoraire facturé au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

6.4 Combinaison des comptes

Pour répondre aux dispositions de l'article R.345-1-2 du Code des assurances, en application des dispositions du traité d'adhésion à Monceau Assurances, le conseil d'administration de Capma & Capmi a désigné la société Monceau Assurances, société de réassurance mutuelle régie par l'article R 322-84 du Code des assurances, dont le siège est situé au 65 rue de Monceau à Paris 8^e, pour combiner les comptes sociaux de l'entreprise.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 JUIN 2011

RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, ratifie la liste des agréments des Groupements de sociétaires Capma & Capmi, conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts de Capma & Capmi.

Deuxième résolution

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2010 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes, donne acte au Conseil d'Administration qu'il lui a été rendu compte des opérations visées à l'article R.322-57 du Code des Assurances, effectuées au cours de l'exercice 2010, y compris la souscription auprès de la société par ses Administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants, de contrats d'assurance de toute nature.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide :

- d'affecter l'excédent de l'exercice s'élevant à 14.704.659,90 euros au compte "Report à nouveau" ;
- d'affecter 12.395 euros à la "Réserve pour Fonds de Garantie" par prélèvement sur le compte Report à nouveau, portant ainsi son montant à 845.541 euros.

Cette "Réserve pour Fonds de Garantie" est constituée dans le cadre des opérations du fonds de garantie des assurés contre la défaillance des sociétés d'assurances de personnes, conformément à l'article 68 de la Loi 99-532 du 25 juin 1999.

Cinquième résolution

Conformément aux articles 17 et 33 des statuts, l'Assemblée Générale décide :

1/ Assurance de retraite

Les rentes en service, résultant des contrats de "Rente Viagère Immédiate" ayant pris effet depuis le 1^{er} janvier 1998 seront revalorisées à compter du 1^{er} janvier 2012, de 1,75 % (toutes majorations applicables comprises).

2/ Assurance de capitaux avec constitution d'épargne

Les garanties des contrats Mixte, Vie Entière, Carnet Individuel d'Épargne ayant été souscrits avant le 1^{er} janvier 2000, seront revalorisées à effet du 1^{er} janvier 2012, de 0,50 %.

3/ Assurance individuelle de capitaux en cas de décès sans constitution d'épargne

Aucune réduction supplémentaire n'est accordée sur le montant des cotisations en 2011, liée à l'ancienneté du contrat.

4/ Assurance collective de capitaux en cas de décès sans constitution d'épargne

Aucune réduction supplémentaire n'est accordée sur le montant des cotisations provisionnelles en 2011, liée à l'ancienneté du contrat.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale déclare avoir été informée des décisions suivantes prises en application des dispositions des contrats :

1/ Assurance de retraite

- a) La valeur d'acquisition des points retraite des contrats Retraite Complémentaire de l'Agriculteur, Carnet Individuel de Retraite a été arrêtée à 7,0661 euros en 2011. Les rentes en service seront revalorisées de 0,50 % à compter du 1^{er} janvier 2011.
- b) Pour le Régime Collectif de Retraite, la valeur de service du point de retraite est fixée, à compter du 1^{er} janvier 2011, à 0,19147 euros, soit une revalorisation de 0,50 %.

Le coût d'acquisition d'une classe augmente de 0,50 %, passant de 209,44 euros en 2010 à 213,63 euros en 2011. Le nombre de points par classe est de 70,80.

- c) Pour le Régime FONREA, la valeur de service du point de retraite est fixée, à compter du 1er janvier 2011, à 0,3563 euros ce qui permet de revaloriser de 0,992 % l'ensemble des retraites y compris celles issues du régime COREVA.

Les cotisations annuelles sont indexées sur l'évolution du plafond de la Sécurité Sociale. Les 15 classes de cotisations du régime sont donc majorées de 2,11 %. Le nombre de points pour la classe 1 avec le coefficient correctif d'âge pour 55 ans est de 70,405.

- d) Pour le Régime Fonds Acti Retraite, la valeur de service du point de retraite est fixée, à compter du 1er janvier 2011, à 0,4404 euros, ce qui permet de revaloriser de 1,498 % les retraites.

Le nombre de points pour une cotisation de 1 000 euros avec le coefficient correctif d'âge pour 55 ans est de 111,038.

- e) Pour le Régime Monceau Avenir Retraite, la valeur de service du point de retraite est fixée, à compter du 1er janvier 2011, à 1,1264 euros, ce qui permet de revaloriser de 2 % les retraites.

Le nombre de points pour une cotisation de 1 000 euros avec le coefficient correctif d'âge pour 65 ans est de 41,94.

- f) Par ailleurs, pour les rentes en service, les droits contractuellement inscrits au titre des exercices antérieurs ont été légalement revalorisés au 1er janvier 2011 avec des conditions de ressources pour les adhésions postérieures au 1er janvier 1979.

2/ Carnet d'Épargne

Le taux de progression des provisions mathématiques est fixé à 3,75 % entre la date anniversaire 2010 et la date anniversaire 2011.

Au dixième anniversaire des versements effectués sur le Carnet d'Épargne, aucune attribution supplémentaire prioritaire ne sera versée en 2011, en application des décisions prises par les Conseils d'administration de la CAPMA du 22 avril 1986 et de la CAPMI du 4 juin 1986.

3/ Carnet de Prévoyance

La valeur de l'unité de compte au 31 décembre 2010 est de 1.657,17 euros, soit une évolution sur l'année 2010 de 4,29 %.

Une attribution complémentaire de 1,411236 unités de compte pour 100 unités de compte acquises au 31 décembre 2010 fait ressortir le taux d'évolution de l'épargne des sociétaires à 5,76 %.

4/ Carnet d'Investissement Immobilier

La valeur de la part de la société civile immobilière "Monceau Investissements Immobiliers", inchangée au 1er octobre 2010, est égale à 26,53 euros.

Une attribution complémentaire de 2,910901 unités de compte pour 100 unités de compte acquises au 30 septembre 2010 a porté la progression globale de l'épargne des sociétaires à 2,91 %.

5/ Carnet d'Épargne Multisupport (Carnet d'Épargne transformé par avenant conformément aux dispositions de la Loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005).

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net de frais de gestion	Encours au 31/12/2010
Fonds en euros	-	3,75 %	111 282 k€
FCP Monceau Sélection France Europe	2 306,41 ⁽¹⁾	11,62 %	7 203 k€
FCP Monceau Convertibles	120,32 ⁽¹⁾	2,47 %	17 864 k€

(1) cours du jeudi 30 décembre 2010

6/ Carnet d'Épargne Obligations - Actions - Immobilier et Carnet Multi Épargne

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net de frais de gestion	Encours au 31/12/2010
F1 - support euros	-	3,65 % ^(*)	890 148 k€
F2 - support actions - dont parts supplémentaires : + 1,020232 % - dont évolution de la part : + 4,13 %	712,47 ⁽²⁾	28,42 %	5 307 k€
F3 - SCI Monceau Investissements Immobiliers - dont parts supplémentaires : + 2,910901 % - dont évolution de la part : + 0 %	26,53	2,45%	81 876 k€
F4 - Monceau Sélection France Europe	2 306,41 ⁽²⁾	11,68 %	77 204 k€

(*) ou 4,50% pour les contrats bénéficiant de ce taux minimum garanti

(2) cours du jeudi 30 ou du vendredi 31 décembre 2010 selon les cotations des OPCVM

7/ Dynavie

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net de frais de gestion	Encours au 31/12/2010
D1 - Monceau euros	-	3,75 %	625 953 k€
D2 - Monceau Performance	252,44 ⁽³⁾	- 0,58 %	6 907 k€
D3 - Monceau Sélection France Europe	2 306,41 ⁽³⁾	11,58 %	37 661 k€
D4 - Monceau Sélection Internationale	2 294,53 ⁽³⁾	15,75 %	14 988 k€
D5 - Monceau Patrimoine (ex Sélection Plus)	253,66 ⁽³⁾	0,96 %	8 809 k€
F3 - SCI Monceau Investissements Immobiliers - dont parts supplémentaires : + 2,910901 % - dont évolution de la part : + 0 %	26,53	2,36 %	82 568 k€
D7 - Capma & Capmi Indice Croissance	Sans objet		
D8 - Monceau Convertibles	120,32 ⁽³⁾	2,43 %	9 013 k€
D9 - Monceau Trésorerie	1 236,47 ⁽³⁾	- 0,28 %	388 k€
D10 - Profil Monceau Prudence	21 474,95 ⁽³⁾	2,47 %	1 093 k€
D11- Profil Monceau Equilibre	16 787,07 ⁽³⁾	7,12 %	5 752 k€
D12 - Profil Monceau Dynamique	28 324,06 ⁽³⁾	10,25 %	3 486 k€
D13 - Monceau Europe Dynamique	1 702,53 ⁽³⁾	15,99 %	7 249 k€
D14 - Monceau Ethique	805,90 ⁽³⁾	8,47 %	3 005 k€

(3) cours du jeudi 30 décembre 2010

8/ Monceau Avenir Jeune

Le taux de participation aux excédents techniques et financiers déterminé au 31 décembre 2010 est égal à 3,75 %. La participation aux excédents sera attribuée, à chaque adhésion, à la date anniversaire de l'adhésion en 2011 et aura pour effet de majorer le montant annuel de la rente.

9/ Monceau Entreprise

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net	Encours au 31/12/2010
Monceau euros	-	3,69 %	1 590 k€
Monceau Performance	252,44 ⁽⁴⁾	- 0,64 %	155 k€
Monceau Sélection France Europe	2 306,41 ⁽⁴⁾	11,51 %	623 k€
SCI Monceau Investissements Immobiliers - dont parts supplémentaires : + 2,910901 % - dont évolution de la part : + 0 %	26,53	2,29 %	425 k€

(4) cours du jeudi 30 décembre 2010

Septième résolution

L'Assemblée Générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2010, 33.300 € ont été perçus par les administrateurs au titre d'indemnités de temps passé et approuve ce montant. Elle prend également acte qu'au cours du même exercice, 25.606 € leur ont été remboursés sur justificatifs.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide que l'allocation perçue par chaque groupement associatif pour l'exercice 2012, sera égale à la différence, si elle est positive, entre 1,5 fois "l'allocation de référence" d'une part, et les avoirs du groupement au 31 décembre 2011 d'autre part. L'"allocation de référence" est composée d'un montant fixe de 2.000 € majoré de 1,60 € par sociétaire membre du groupement au 1er janvier de l'exercice.

L'allocation est versée sur décision du Conseil d'Administration après présentation d'un budget prévisionnel établi en concertation avec l'administrateur de la région d'appartenance du groupement, sur les documents mis à disposition à cet effet par la Mutuelle.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide que pour assurer, à compter de l'exercice 2013, le financement de la vie institutionnelle des groupements de sociétaires, l'allocation perçue par chacun d'entre eux sera égale à la différence, si elle est positive, entre l'"allocation de référence" et les avoirs du groupement au 31 décembre de l'exercice précédent. L'"allocation de référence" est composée d'un montant fixe de 2.000 € majoré de 1,60 € par sociétaire membre du groupement au 1er janvier de l'exercice.

L'allocation est versée sur décision du Conseil d'Administration après présentation d'un budget prévisionnel établi en concertation avec l'administrateur de la région d'appartenance du groupement, sur les documents mis à disposition à cet effet par la Mutuelle.

Dixième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

LISTE DES GROUPEMENTS AGRÉÉS

GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'AIN	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI ANJOU - MAINE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'AISNE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA MANCHE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI BOURBONNAIS - NIVERNAIS	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA MARNE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI ALPES - COTE D'AZUR	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE HAUTE MARNE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'ARDECHE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE MEURTHE ET MOSELLE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES ARDENNES	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA MEUSE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'AUBE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU MORBIHAN
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'AUDE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE MOSELLE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI MIDI ARIEGE ET HAUTE-GARONNE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'OISE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI MIDI NORD	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'ORNE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES BOUCHES DU RHONE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI FLANDRE - ARTOIS
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU CALVADOS	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES "3B"
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES CHARENTES	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES PYRENEES-ORIENTALES
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU CHER	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI ALSACE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI LIMOUSIN - MARCHE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU RHONE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE COTE D'OR	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE FRANCHE-COMTE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES COTES D'ARMOR	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE SAONE ET LOIRE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE DORDOGNE	U.G.P.
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA DROME	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE SEINE MARITIME
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'EURE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE SEINE ET MARNE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'EURE ET LOIR	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI D'ILE DE FRANCE OUEST
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU FINISTERE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES DEUX-SEVRES
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI GARD - LOZERE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA SOMME
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU GERS	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI PROVENCE - CORSE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA GIRONDE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU VAUCLUSE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'HERAULT	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA VENDEE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'ILLE ET VILAINE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA VIENNE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'INDRE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES VOSGES
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'INDRE ET LOIRE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE L'YONNE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DAUPHINE - SAVOIE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI D'ILE DE FRANCE SUD-EST
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU JURA	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI D'ILE DE FRANCE NORD
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DES LANDES	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA GUADELOUPE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LOIRE-ATLANTIQUE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA MARTINIQUE
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU VAL DE LOIRE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA REUNION
GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DU LOT ET GARONNE	GROUPEMENT CAPMA & CAPMI DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE



Capma & Capmi

Société d'assurance mutuelle vie à cotisations fixes
Entreprise régie par le Code des assurances - Siret 775 670 482 00014
Siège social : 65, rue de Monceau - 75008 Paris
Siège administratif : 36, rue de Saint-Pétersbourg - B.P. 677 - 75367 Paris cedex 08
Tél. : 01 49 95 79 79 - Fax : 01 40 16 43 21
www.monceauassurances.com